

# Journal officiel de la République française. Lois et décrets

Journal officiel de la République française. Lois et décrets.  
1924/10/20-1924/10/21.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisationcommerciale@bnf.fr](mailto:utilisationcommerciale@bnf.fr).



## Décrète:

Art. 1<sup>er</sup>. — Sont naturalisés Français, par application de l'article 8, paragraphe 5, n° 2, du code civil:

VOISARD (François-Constant), manoeuvre, né le 19 juin 1862 à Fontenais (Suisse), demeurant à Moncel (Meurthe-et-Moselle).

PAPA (Mathieu), cordonnier, né le 29 mars 1903 à Vintimille (Italie), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes).

MORATO (Paul-Pierre-François), tailleur de pierre, né le 13 février 1883 à Folgarobas (Espagne), demeurant à Céret (Pyrénées-Orientales).

BARREDA (Ovidio), cultivateur, né le 27 mai 1903 à Cuevas-de-Viuroma (Espagne), demeurant à Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales).

BAJCZAR (Etienne), fourreur, né le 5 août 1871 à Verbo (Tchécoslovaquie), demeurant à Fontenay-aux-Roses (Seine), ayant un enfant mineur, Etienne, né le 12 octobre 1906 à Jaszenova (Tchécoslovaquie).

MARCAURELIO (Hercule), maçon, né le 14 mai 1899 à Castelafiume (Italie), demeurant à Saint-Andéol (Bouches-du-Rhône).

LUBTCHANSKY (Aron-Behr), industriel, né le 1<sup>er</sup> janvier 1876 à Minsk (Russie), demeurant à Paris, ayant une fille mineure, Dora, née le 27 mai 1905 à Paris.

VLEGHE (Julien-Jules), ouvrier agricole, né le 15 janvier 1890 à Harlebeke (Belgique), demeurant à Neuville-en-Ferrain (Nord).

MARGUERET (César-Albert), tâcheron, né le 20 mars 1886 à Saint-Rhémy-en-Bosses (Italie), demeurant à Bozel (Savoie).

GAMBOURG (Hersch-Zoroch), fourreur, né le 28 août 1894 à Dvinsk (Russie), demeurant à Toulouse (Haute-Garonne).

DALLAVALLE (Pierre-Joseph), fumiste, né le 28 juin 1886 à Mezzana (Trentin), demeurant à Fonnay-Charente (Charente-Inférieure).

LEBBOLO (Raphaël-Noël), manoeuvre, né le 2 mai 1898 à Turin (Italie), demeurant à Saint-Ouen (Seine).

THIRY (Félicien-Joseph), manoeuvre, né le 16 novembre 1867 à Saint-Rémy (Belgique), demeurant à Charleville (Ardennes), ayant trois filles mineures: 1<sup>o</sup> Thérèse-Marguerite, née le 15 octobre 1903; 2<sup>o</sup> Jeanne-Félicie, née le 27 juillet 1908; 3<sup>o</sup> Marguerite-Angèle-Eurgénie, née le 25 juin 1912, toutes à Charleville.

SUBIRA (Raymond-Antoine-Léon), terrassier, né le 14 avril 1878 à Durro (Espagne), demeurant à Montréjeau (Haute-Garonne), ayant une fille mineure, Marie-Raymonde, née le 8 mars 1908 à Montréjeau.

DELLISSE (Victor), chaudronnier, né le 27 mars 1861 à Basècles (Belgique), demeurant à Waziers (Nord).

SURAY (Désiré-Julien), fossoyeur, né le 16 octobre 1899 à Rannet-Ivoz (Belgique), demeurant au Pré-Saint-Gervais (Seine).

DI FUSCO (Erasmus-Antoine), cordier, né le 26 mai 1867 à Elema (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

BIANCO (Virginus-Marius), ouvrier boulanger, né le 25 octobre 1901 à Turin (Italie), demeurant à Lyon (Rhône).

DEWEERDT (Honoré-Edmond), peintre, né le 19 janvier 1869 à Ypres (Belgique), demeurant à Tourcoing (Nord).

ROSSO (Pierre), propriétaire, né le 6 octobre 1892 à Andonno (Italie), demeurant à Plan-de-la-Tour (Var).

BIANCHIMANI (Pascal-Louis), tailleur, né le 27 mars 1880 à Papisidero (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

PRETTENTHALER (François), menuisier, né le 4 février 1887 à Hoeflack (Autriche), demeurant à Saint-Ouen (Seine).

NICOUD (Auguste), valet de chambre, né le 12 décembre 1866 à Vaumarens (Suisse), demeurant à Paris.

KOUTCHOUX (Elie), industriel, né le 3 janvier 1882 à Orguen (Bessarabie), demeurant à Paris.

KLAINBERG ou KLEINBERG (Max), ébéniste, né le 14 décembre 1871 à Tontcha (Roumanie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

SERENA (Henri), entrepreneur de travaux publics, né le 5 décembre 1887 à Rovogro (Italie), demeurant à Besançon (Doubs).

CHISTER (Herich-Chaïm) dit Henri, fourreur, né le 16 janvier 1886 à Ratchevatz (Russie), demeurant à Paris, ayant trois enfants mineurs: 1<sup>o</sup> Ciria dite Cécile, née le 10 mai 1912 à Ratchevatz; 2<sup>o</sup> Simone, née le 4 février 1915 à Paris; 3<sup>o</sup> Henriette, née le 7 mai 1917 à Paris.

AUBRY (Alfred-Joseph), maçon, né le 17 avril 1879 à Sart-Dames-Avelines (Belgique), demeurant à Aubenton (Aisne), ayant deux enfants mineurs: René, né le 12 novembre 1907 à Sart-Dames-Avelines; Marcel, né le 20 février 1911 à Sart-Dames-Avelines.

JOYE (Jules-Joseph), serveur et marchand de vins, né le 9 octobre 1857 à Halluin (Nord), de parents belges, y demeurant.

AMARSKI (Bernard), négociant en fourrures, né le 25 mai 1886 à Vilna (Russie), demeurant à Paris.

BERNAL (Vincent), ouvrier agricole, né le 24 juin 1902 à Benicasim (Espagne), demeurant à Clairac (Pyrénées-Orientales).

CALVET (Jean-Jacques-Pierre), ouvrier plombier, né le 24 août 1878 à Col-de-Narzo (Espagne), demeurant à Thuir (Pyrénées-Orientales).

NIKITINE (Alexandre), mécanicien, né le 30 octobre 1889 à Tomsk (Russie), demeurant à Paris.

RICHIERO (Charles-Dominique), cultivateur, né le 13 mars 1890 à Bruzolo (Italie), demeurant à Noyarey (Isère).

CAPOCEFALO (Jacques-Joseph), chaudronnier, né le 25 juillet 1869 à Forrazano (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

MODIANO (Joseph), commerçant, né le 30 mars 1871 à Salonique (Turquie), demeurant à Paris.

REGAZZONI (Antoine), mineur, né le 19 août 1867 à Valtorta (Italie), demeurant à la Motte-d'Aveillans (Isère).

ALLEMANN (Elise), employée de commerce, née le 24 juillet 1869 à Lenk (Suisse), demeurant à Paris.

BIELSA (Manuel), bûcheron, né le 24 décembre 1878 à Plan (Espagne), demeurant à Tournay (Hautes-Pyrénées).

VALENTINOTTI (César-Ludovic), voiturier, né le 13 juillet 1872 à Tozzaga-di-Saint-Giacomo (Autriche), demeurant à Saint-Ouen (Seine).

LENTI (François), orfèvre, né le 29 juillet 1855 à Bassognana (Italie), demeurant à Paris.

PICANO (Sabin), tonnelier, né le 1<sup>er</sup> avril 1903 à Itri (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

BENEDETTO (Laurent-Alexandre), employé de commerce, né le 24 novembre 1888 à Luserna-San-Giovanni (Italie), demeurant à Lyon (Rhône).

OLIVOTTI (Antoine-Guy), ingénieur civil, né le 11 août 1872 à Venise (Italie), demeurant à Nérès-les-Bains (Allier).

KIRCOVITCH (Michel), directeur de travaux d'électricité, né le 15 septembre 1881 à Constantinople (Turquie), demeurant à Paris.

ELVO (François), garçon de café, né le 16 avril 1867 à Verceili (Italie), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes).

LEONINI (Xavier), journaliste, né le 28 février 1877 à Sovicille (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône), ayant un enfant mineur: Italo, né le 7 mars 1908 à Sovicille.

MARICHAL (Modeste), tisserand, né le 2 février 1864 à Isenberghe (Belgique), demeurant à Armentières (Nord).

DANIELE (Charles-Ange-Michel), matelasier, né le 26 janvier 1892 à Bordighera (Italie), demeurant à Menton (Alpes-Maritimes).

LASALA GONZALVEZ (Simon), commerçant, né le 28 octobre 1892 à Barcelone (Espagne), demeurant à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

KOCH (Jeanne-Rebecca), veuve MEERO-VICH, née le 30 août 1877 à Sieradz (Pologne), demeurant à Lille (Nord).

CAPITANI (Sixte), cultivateur, né le 15 avril 1902 à Monteflorino (Italie), demeurant au Pradet (Var).

MACQUET (Charles-Louis), ouvrier de filature, né le 12 novembre 1857 à Ostende (Belgique), demeurant à Lille (Nord).

PESSIS (Michel), fourreur, né le 6 novembre 1887 à Soroki (Russie), demeurant à Paris.

RICHIARDI (Jacques), menuisier ébéniste, né le 23 janvier 1889 à Sampeyre (Italie), demeurant à Saint-Ambroix (Gard).

GRISERI (Paul), électricien, né le 3 décembre 1884 à Monastero-Vasco (Italie), demeurant à Vallauris (Alpes-Maritimes).

WOLBERG (Ena), veuve WODOVOS, née le 15 septembre 1881 à Bolton (Russie), demeurant à Paris.

BENVENISTE (Ezra), professeur, né le 27 mai 1902 à Alep (Syrie), demeurant à Montmorency (Seine-et-Oise).

MEYHOFFER (Catherine), née le 22 octobre 1848 à Vevey (Suisse), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes).

SANDRONI (Arthur), marchand de vins, né le 26 avril 1883 à Altopascio (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône), ayant deux enfants mineurs: 1<sup>o</sup> Albertine-Yvonne, née le 1<sup>er</sup> mars 1915 à Altopascio (Italie); 2<sup>o</sup> Gino, né le 19 avril 1917 à Altopascio.

VANDEVELDE (Adolphe), journaliste, né le 25 février 1871 à Dickelvenne (Belgique), demeurant à Apremont (Oise).

DI MEO (Luigi), journaliste, né le 17 février 1878 à Maranola-Caserta (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

WAITER (Joseph), maroquinier, né le 14 novembre 1900 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

DELLA MONICA (Raffaële), journaliste, né le 29 décembre 1894 à Cava-di-Tirreni (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

NERI (Manlius-Vasco-Duilius-Ezio), tailleur d'habits, né le 17 octobre 1886 à Livourne (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

GROUCHKA (Azriel), tailleur, né en 1878 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris, ayant un enfant mineur, Isidore, né le 30 juillet 1906 à Bialoczwow (Pologne).

ZUCCA (Jean), tonnelier, né le 22 juin 1895 à Marseille (Bouches-du-Rhône), de parents italiens, y demeurant.

BORMANN (Berko), casquettier, né le 8 mai 1890 à Loubline (Russie), demeurant à Paris.

AGOSTINI (Auguste-Joseph-Pie), palefrenier, né le 26 juillet 1871 à Méchel-Trentin (Italie), demeurant à Paris.

FAUQUENOIT (Nestor-André), manoeuvre, né le 3 avril 1893 à Warneton (Belgique), demeurant à Paris.

RUSSO (François-Paul), journaliste, né le 16 mars 1865 à Castellammare-de-Stabia (Italie), demeurant à Cette (Hérault).

GHO (Dominique-Michel), boulanger, né le 6 juillet 1859 à Barge (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

NOBILE (Léopold), imprimeur, né le 17 juin 1888 à Milan (Italie), demeurant à Grenoble (Isère), ayant un enfant mineur, Elena, née le 6 janvier 1915, à Milan.

APICELLA (Jean-Carmine-Nicolas), journaliste, né le 16 juillet 1886 à Cetara (Italie), demeurant à Cette (Hérault).

TONELLO (Joseph), jardinier, né le 7 avril 1891 à Monaco (principauté), de parents italiens, demeurant à Roquebrune-Cap-Martin (Alpes-Maritimes).

HUTTER (François-Xavier), garçon boucher, né le 12 juillet 1892 à Munich (Allemagne), demeurant à Avignon (Vaucluse).

LACOMA (Michel-Braulio), cultivateur, né le 21 mars 1900 à Castellazuelo (Espagne), demeurant à Conilhac du Plat-Pays (Aude).



SPINELLI (Emile), paveur, né le 26 juillet 1902, à Fauglia (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

VAILLANT (Archange), plafonneur, né le 23 mars 1864 à Guignies (Belgique), demeurant à Croix (Nord).

CARREIN (Auguste-Hector), rubannier, né le 28 août 1881 à Comines (Belgique), demeurant à Comines (Nord).

BUONOMO (Ciro), polisseur sur métaux, né le 26 mars 1896 à Segondigliano (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

TYTGAT (Camille-Corneille), né le 7 février 1874 à Elverdinghe (Belgique), demeurant à Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).

ZUMAGLIA (Cécilia), femme POLLASTRO, née le 25 novembre 1887 à Turin (Italie), demeurant à Paris.

ROZZI (Flandio-Mario), cultivateur, né le 4 février 1903 à Prignano (Italie), demeurant à la Seyne (Var).

SOENENS (Henri), né le 9 décembre 1858 à Wyngène (Belgique), demeurant à Croix (Nord), ayant un enfant mineur, Victor-Joseph, né le 9 mars 1904 à Menin (Belgique).

BERNAT (Michel), cultivateur, né le 9 octobre 1889 à Esporlas (Espagne), demeurant à Sergenaux (Jura).

BODINO (Jacques-Cyprien), laitier, né le 16 septembre 1886 à Limone (Italie), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes).

PEERS (Maurice), briquetier, né le 11 janvier 1894 à Cruyshautein (Belgique), demeurant à Ablain-Saint-Nazaire (Pas-de-Calais), ayant deux enfants mineurs: 1° Polydore, né le 26 février 1917 à Cruyshautein; 2° Léonie, née le 25 octobre 1914 à Huyse.

MIGNEAU (Augustin-Joseph), ouvrier textile, né le 8 août 1858 à Reckem (Belgique), demeurant à Tourcoing (Nord).

VOLPE (Laurent), manoeuvre, né le 13 août 1897 à Acciano (Italie), demeurant à Lamanon (Bouches-du-Rhône).

SALVO (Ange), coupeur en chaussures, né le 23 mai 1892 à Atripalda (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

ROATTA (Joseph), cordonnier, né le 29 mars 1880 à Frabosa-Cunéo (Italie), demeurant à Rive-de-Gier (Loire).

SCHEKTER (Leib dit Léon), docteur en médecine, né le 9 juillet 1889 à Calatz (Roumanie), demeurant à Boulogne (Pas-de-Calais).

FILIBERTI (Guido-Ramero-Roméo-Louis-Joseph-Thomas), artiste peintre, né le 12 mars 1881 à Milan (Italie), demeurant à Paris.

LIPMANN (Lazare-Lipa), horloger, né le 15 juillet 1888 à Opaboff (Pologne), demeurant à Paris, ayant un enfant mineur, Charlotte, née le 26 janvier 1917 à Paris.

MENART (Jean-Baptiste-Joseph), journaliste, né le 14 avril 1861 à Auvaing (Belgique), demeurant à Flers-Lille (Nord).

ANCHINO (Marie-Françoise), domestique, née le 9 août 1868 à Fossano (Italie), demeurant à Versailles (Seine-et-Oise).

PICARD (Pierre-Louis), antiquaire, né le 26 décembre 1869 à Gerouville (Belgique), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes).

PERFETTI (Mattéo), tailleur, né le 11 février 1877 à Cosenza (Italie), demeurant à Paris.

ARTASONA (François), cultivateur, né le 11 mars 1873 à Almunia-de-San-Juan (Espagne), demeurant à Frontignan (Hérault).

BELS (Albert-Fidèle), rattacheur, né le 23 avril 1889 à Reckem (Belgique), demeurant à Halluin (Nord).

PUIMARTA (Louis), cordonnier, né le 5 juin 1890 à Milan (Italie), demeurant à la Verpillière (Isère).

MONTANARI (Angelo), cultivateur, né le 25 juin 1865 à Verruchio (Italie), demeurant à Lirac (Gard), ayant quatre enfants mineurs: 1° Paul, né le 26 janvier 1904 à Rimini (Italie); 2° Pio, né le 17 avril 1906 à Rimini; 3° Georges, né le 24 avril 1911 à Rimini; 4° Louis, né le 9 novembre 1912 à Rimini.

GONTERO (Félix), cultivateur, né le 24 juillet 1896 à Gianeno (Italie), demeurant à Lirac

(Gard), ayant une fille mineure, Rose, née le 20 mars 1922 à Lirac.

GONTERO (Paul-Louis), chauffeur d'usine, né le 11 février 1903 à Suze (Italie), demeurant à Annecy-le-Vieux (Haute-Savoie).

FERRARIO (Giovanni), peintre, né le 12 avril 1903 à Angera (Italie), demeurant à Paris.

SAFARRES (Michel-Joseph-Pierre), coiffeur, né le 28 novembre 1872 à San-Miguel-de-Fluvia (Espagne), demeurant à Paris.

APERS (François), monteur, né le 31 mars 1875 à Anvers (Belgique), demeurant à Faches-Thumesnil (Nord).

D'HOLIESLAEGER (Jérôme), contremaître de tissage, né le 24 décembre 1882 à Maeter (Belgique), demeurant à Roubaix (Nord), ayant deux filles mineures: 1° Eveline-Pharailde, née le 1<sup>er</sup> juin 1910 à Roubaix; 2° Denise-Hélène, née le 13 décembre 1922 à Roubaix.

TRUANT (Guiseppe-Vittorio-Alberto), cimentier, né le 12 janvier 1888 à Parme (Italie), demeurant à Colombes (Seine), ayant trois enfants mineurs: 1° Bruno-Pietro-Carlo, né le 3 septembre 1911 à Parme; 2° Walter-Rolando-Gino, né le 23 décembre 1912 à Parme (Italie); 3° Raymonde-Clémentine-Gabrielle, née le 21 janvier 1923 à Colombes (Seine).

LIPPI (Guillaume-Pascal), mouleur en plâtre, né le 30 décembre 1883 à Pescia (Italie), demeurant à Caen (Calvados).

SOKOLOVITCH (Ignace), tailleur, né le 12 mai 1886 à Sokol (Russie), demeurant à Paris.

GALLINARO (Pasquale), métallurgiste, né le 16 décembre 1893 à Elena (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

BENZI (Second-Joseph), balayeur, né le 3 avril 1886 à Castelletto-Scozzoso (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

MARCUCCI (Gino-Federico-Giovanni), compositeur de musique, né le 9 février 1880 à Florence (Italie), demeurant à Paris, ayant une fille mineure, Yolande-Antoinette-Henriette, née le 4 avril 1912 à Paris.

SAVINO (Thérèse), veuve SAVINO, née le 5 septembre 1893 à Torre-Annunziata (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

PUTETTO (Emile), commerçant, né le 20 septembre 1881 à Martiniana (Italie), demeurant à Roquebrune-Cap-Martin (Alpes-Maritimes).

PAGLIASSO (François-Jean), contremaître manoeuvre, né le 21 janvier 1883 à Verceilli (Italie), demeurant à Saint-Ouen (Seine).

SCHICKEL (Hildegarde), née le 1<sup>er</sup> octobre 1881 à Constance (Allemagne), demeurant à Rennes (Ille-et-Vilaine), ayant un fils mineur, Gustave-Adelbert, né le 25 juin 1905 à Constance (Allemagne).

SAVINO (Antonio), cordonnier, né le 19 février 1888 à Torre-Annunziata (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

PIRLET (Jean-Marcel-Hubert), armurier, né le 3 novembre 1885 à Liège (Belgique), demeurant à Asnières (Seine), ayant une fille mineure, Hélène-Jeanne, née le 11 octobre 1908 à Liège.

BAUER (Joseph), antiquaire, né le 12 mars 1885 à Belz (Pologne), demeurant à Paris.

POLLOVIO (Guillaume-Joseph-Michel), cordonnier, né le 25 juin 1872 à Spigno-Montferato (Italie), demeurant à la Ciotat (Bouches-du-Rhône).

DICIANNI (François), fumiste, né le 6 juin 1883 à Sosto-Campano (Italie), demeurant à Pantin (Seine).

PLOTKIN (Abraham), tailleur, né le 10 décembre 1883 à Kochanoff (Russie), demeurant à Paris, ayant cinq enfants mineurs: 1° Emile, né le 1<sup>er</sup> avril 1905 à Kochanoff; 2° Harry, né le 28 décembre 1907 à Londres; 3° Henri, né le 9 décembre 1909 à Paris; 4° Marie, née le 24 septembre 1913 à Paris; 5° Hélène, née le 30 octobre 1917 à Paris.

TEMEL (Tzalic), bijoutier, né le 17 juin 1885 à Falticeni (Roumanie), demeurant à Paris, ayant une fille mineure, Valentine, née le 14 novembre 1914 à Paris.

STEFANESCO (Jean) dit STEFANO, électricien, né le 7 janvier 1882 à Sulina (Roumanie), demeurant à Paris.

BERNSTEIN (Gustave), ingénieur chimiste, né le 17 novembre 1888 à Minsk (Russie), demeurant à Paris, ayant une fille mineure, Zinaïde, née le 19 juin-2 juillet 1908 à Vilna (Russie).

TAMBURRO (Gérard), polisseur de granit, né le 8 septembre 1870 à Settefrati (Italie), demeurant à Paris, ayant deux enfants mineurs: 1° Marie-Thérèse, née le 16 mai 1904 à Paris; 2° Antonio, né le 8 août 1905 à Settefrati.

GORDAN (Georges), commissionnaire en marchandises, né le 8 février 1867 à Riga (Russie), demeurant à Paris.

Art. 2. — Est naturalisé Française par application de l'article 8, paragraphe 5, n° 1, du code civil:

WALTI (Léa), née le 26 août 1896 à Paris, de parents suisses, demeurant à Vitry-sur-Seine (Seine).

Art. 3. — Est naturalisé Français par application de l'article 8, paragraphe 5, n° 3, du code civil:

SAHATDJIAN (Hérant), comptable, né le 27 octobre 1888 à Trébizonde (Arménie), demeurant à Paris.

Art. 4. — Sont naturalisés Français par application de l'article 8, paragraphe 5, n° 4, du code civil:

COLLET (Clément-Auguste-Antoine), contremaître, né le 24 février 1866 à Frasnes (Belgique), demeurant à Nilvange (Moselle).

NAPOLI (Antonin-Frédéric), électricien, né le 3 août 1894 à Palerme (Italie), demeurant à Paris.

VARNHAGEN (Wilhelmine-Joséphine), femme JUNG, née le 16 avril 1894 à Cologne (Allemagne), demeurant à Saint-Maur-des-Fossés (Seine).

TURNBULL (Jameson), entraîneur, né le 10 juin 1867 à Northallerton (Angleterre), demeurant à Avermes (Allier).

ALEXIADES (Constantin), commissionnaire en marchandises, né le 5 octobre 1883 à Halkidone (Grèce), demeurant à Paris.

MARCAKIS (André), docteur en médecine, né le 25 décembre 1891 à Heracleion (Grèce), demeurant à Lyon (Rhône).

Art. 5. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 9 octobre 1924.

GASTON DOUMERGUE.

Par le Président de la République:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,  
RENÉ RENOULT.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Décète:

Art. 1<sup>er</sup>. — Sont naturalisés Français par application de l'article 12, paragraphe 2, du code civil:

IVANOVICZ (Bozsena-Anna), femme BAJCZAR, née le 6 avril 1873 à Also-Kubin (Tchécoslovaquie), demeurant à Fontenay-aux-Roses (Seine).

ZELIKOVSKI (Rachel), femme LUBTCHANSKY, née en 1875 à Minsk (Russie), demeurant à Paris.

BAUDSON (Marie-Joseph), femme THIRY, née le 8 mars 1874 à Baileux (Belgique), demeurant à Charleville (Ardennes).

PEYRO (Jeanne), femme SUBIRA, née le 1<sup>er</sup> juillet 1869 à Aneto (Espagne), demeurant à Montréjeau (Haute-Garonne).

METASTASIO (Marie-Antoinette), femme DI FUSCO, née le 18 janvier 1870 à Elena (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

DI FUSCO (Anne-Carmele), cartonnrière, née le 15 mars 1896 à Elena (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

GUEROLD (Marie), femme ROSSO, née le 31 mars 1897 à Altroff (Moselle), demeurant à Plan-de-la-Tour (Var).



MAIOLINO (Antoinette-Marie), femme BIANCHIMANI, née le 2 mars 1881 à Papisidero (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

SESSER (Bluma), dite Marguerite, femme CHISTER, née le 22 février 1882 à Ratchevatz (Russie), demeurant à Paris.

REGAZZONI (Maria-Catherine), femme REGAZZONI, née le 4 octobre 1877 à Valtorta (Italie), demeurant à la Motte-d'Aveillans (Isère).

HAUG (Louise-Catherine), femme OLIVOTTI, née le 26 février 1878 à Merklingen (Wurtemberg), demeurant à Neris-les-Bains (Allier).

BIANCIARDI (Ida), femme LEONINI, née le 23 février 1881 à Sovicille (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

GETTI (Desoline-Teresa-Annine), femme CAPITANI, née le 20 octobre 1901 au Pradet (Var), de parents italiens, y demeurant.

NIERI (Dominique), femme SANDRONI, née le 3 octobre 1884 à Fucechia (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

VANDEMERGEL (Marie-Hortense), femme VANDEVELDE, née le 21 mars 1878 à Ellezelles (Belgique), demeurant à Apremont (Oise).

MARANDOLA (Marie-Conception), femme DI MEO, née le 29 mai 1886 à Itri-Caserta (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

TRAFIQUANT (Sarah), femme WAITER, née le 13 mai 1901 à Otwoztk (Pologne), demeurant à Paris.

GALLERI (Espérance), femme NERI, née le 20 juillet 1891 à Sassari (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

ROZEN (Hana), femme GROUCHKA, née en 1880, à Tsmacheff (Pologne), demeurant à Paris.

VERGA (Angèle), femme ZUCCA, née le 1er janvier 1895, à San-Guisto-Canavese (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

BACHURBERG (Rachel), femme BORMANN, née le 15 novembre 1880, à Bielostoff (Russie), demeurant à Paris.

VOLPI (Cornélie-Marie-Paule), femme AGOSTINI, née le 3 mai 1878, à Vernasca (Italie), demeurant à Paris.

DE FALCO (Marie-Carmela), femme RUSSO, née le 14 septembre 1870, à Castellammare-de-Stabia (Italie), demeurant à Cette (Hérault).

MOMBEL (Elisa), femme VAILLANT, née le 21 février 1867, à Taintegnies (Belgique), demeurant à Croix (Nord).

MENDZYGOUSKI (Freida), femme LIRMANN, née le 41 mars 1885, à Jarnow (Pologne), demeurant à Paris.

BATTEUR (Hortense), femme MENART, née le 26 mai 1860, à Auvaing (Belgique), demeurant à Flers-Lille (Nord).

FELIZ (Antoinette), femme ARTASONA, née le 19 avril 1881, à Alins (Espagne), demeurant à Frontignan (Hérault).

GASPERONI (Anna), femme MONTANARI, née le 2 septembre 1869, à Santarcangelo (Italie), demeurant à Lirac (Gard).

MONTANARI (Marcelle), née le 5 mars 1902, à Rimini (Italie), demeurant à Lirac (Gard).

MONTANARI (Marie), femme GONTERO, née le 13 mai 1900, à Rimini (Italie), demeurant à Lirac (Gard).

STEVENS (Elvire-Marie), femme APERS, née le 10 mars 1876, à Gand (Belgique), demeurant à Faches-Thumesnil (Nord).

DE VRIES (Mathilde), femme D'HOLIESLAEGER, née le 4 avril 1883, à Termonde (Belgique), demeurant à Roubaix (Nord).

CAPELLAZZI (Pierina - Maria), femme TRUANT, née le 4 juillet 1891, à Paris (Italie), demeurant à Colombes (Seine).

ETERN (Sarah), femme SOKOLOVITCH, née le 15 octobre 1889, à Dorohi (Roumanie), demeurant à Paris.

RICHARDONE (Marie-Thérèse), femme BENZI, née le 15 août 1886, à Pinasca (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

MAGRINI (Maria-Alfonsina-Fine), femme MARCUCCI, née le 7 avril 1888, à Montecatini (Italie), demeurant à Paris.

GAZZANO (Secondine), femme PUTETTO, née le 19 novembre 1890, à Vintimille (Italie), demeurant à Roquebrune-Cap-Martin (Alpes-Maritimes).

AVALLONE (Anna), femme SAVINO, née le 26 octobre 1889, à Alger, de parents italiens, demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

DISCRY (Esther-Gustavie-Victoire-Josèphe), femme PIRLET, née le 23 octobre 1882, à Seilles (Belgique), demeurant à Asnières (Seine).

POLLOVIO (Jean-Jacques), menuisier, né le 25 juillet 1903, à Spigno-Monferrato (Italie), demeurant à la Clotat (Bouches-du-Rhône).

PITKINE (Fanny), femme PLOTKIN, née le 3 août 1884, à Kochanoff (Russie), demeurant à Paris.

GOLDSTEIN (Fanny), femme TEMEL, née le 15 janvier 1885, à Galatz (Roumanie), demeurant à Paris, ayant un fils mineur: GOLDENBERG (Bernard), né le 11 mars 1905, à Braila (Roumanie).

POLAK (Suzanne), femme BERNSTEIN, née le 13 août 1888, à Paris, de parents russes, y demeurant.

GOLDBLUM (Marie), femme MOSCOVICI, née le 17 mai 1899, à Paris, de parents polonais, demeurant à Saint-Ouen (Seine).

BOURSCHEIN (Adèle), femme HIMMELFARB, née le 15 juin 1894, à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

ANAV (Oro), femme ANAV, née le 15 mai 1900, à Constantinople (Turquie), demeurant à Lyon (Rhône).

BORMAN (Xenia), femme SIMS, née le 18 mars 1898, à Pétrograd (Russie), demeurant à Paris.

VECCHIO (Stephanie-Thérèse), femme TAMBURRO, née le 21 décembre 1878, à Settefrati (Italie), demeurant à Paris.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 9 octobre 1924.

GASTON DOUMERGUE.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux, ministre de la justice,  
RENÉ RENOULT.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Décète :

Art. 1er. — Sont naturalisés Français, par application du paragraphe III de l'annexe à la section V, partie III, du traité de Versailles.

BUTNER (Charles-Antoine), serrurier, né le 12 avril 1887 à Huningue (Haut-Rhin), de parents allemands, et FEISZT (Marie-Marthe), sa femme, née le 19 janvier 1889 à Mulhouse (Haut-Rhin), de parents allemands, demeurant tous deux à Riedisheim (même département).

KERNER (Guillaume-Pierre), vicaire, né le 23 décembre 1891 à Petite-Roselle (Moselle), de parents sarrois, demeurant à Metz (même département).

BRAUN (Charles-Joseph), assistant des postes, né le 19 décembre 1894 à Mulhouse (Haut-Rhin), de parents allemands, demeurant à Strasbourg (Bas-Rhin).

SENN (Frida), veuve KIEFFER, née le 3 janvier 1880 à Grissheim (Bade), demeurant à Mulhouse (Haut-Rhin).

BEHLES (Barbe), religieuse infirmière, née le 3 juillet 1858 à Weiskirchen (Sarre), demeurant à Audun-le-Tiche (Moselle).

RUPP (Jean-Pierre), ouvrier aux chemins de fer, né le 28 février 1876 à Havange (Moselle), de parents allemands, demeurant à Montigny-les-Metz (Moselle), ayant un fils mineur, Auguste-Charles, né le 5 septembre 1906 à Montigny-les-Metz.

BRIESE (Anne-Catherine), religieuse institutrice, née le 16 octobre 1866 à Gennweiler (Sarre), demeurant à Ouéstrange (Moselle).

RISSE (Théodore-François), cultivateur, né le 18 janvier 1859 à Allagen (Westphalie), et GERKE (Marie-Françoise), sa femme, née le 15 juillet 1866 à Echtröp (Westphalie), demeurant tous deux à Kirch-les-Luttange (Moselle); ayant deux fils mineurs: 1° Gaspard, né le 8 juin 1905 à Korbecke (Westphalie); 2° Guillaume, né le 9 avril 1908 à Korbecke.

RISSE (Françoise), née le 21 juin 1903 à Echtröp (Westphalie), demeurant à Kirch-les-Luttange (Moselle).

RISSE (François), cultivateur, né le 26 décembre 1894 à Echtröp (Westphalie), demeurant à Kirch-les-Luttange (Moselle).

RISSE (Théodore), cultivateur, né le 6 mars 1897 à Echtröp (Westphalie), demeurant à Kirch-les-Luttange (Moselle).

BAER (Emma), veuve REISS, née le 15 juin 1876 à Berzabern (Palatinat), demeurant à Strasbourg (Bas-Rhin), ayant deux enfants mineurs: 1° Arnold, né le 26 décembre 1903 à Strasbourg; 2° Claire-Hilda-Charlotte, née le 9 octobre 1915 à Strasbourg.

REISS (Paul), étudiant en médecine, né le 24 mars 1901 à Strasbourg (Bas-Rhin), de parents allemands, y demeurant.

WEISS (Emilie), veuve SCHLOSSER, née le 20 novembre 1870 à Efringen (Allemagne), demeurant à Mulhouse (Haut-Rhin).

MEIRER (Jacques), carrier, né le 17 mars 1884 à Kirn (Allemagne), demeurant à Sierck (Moselle), ayant deux enfants mineurs: 1° Nicolas, né le 31 mars 1912 à Basse-Kontz (Moselle); 2° Marie, née le 16 mars 1916 à Apach (Moselle).

BREINLINGER (Marie), veuve SPINHERNY, née le 27 mai 1867 à Muhlhofen (Allemagne), demeurant à Mulhouse (Haut-Rhin).

HERRMANN (Anne-Marie), veuve DIRINGER, née le 4 octobre 1862 à Goenningen (Allemagne), demeurant à Gunsbach (Haut-Rhin).

GEISINGER (Elisabeth), religieuse, née le 20 juillet 1890 à Volkersheim (Allemagne), demeurant à Varize (Moselle).

DUPPRE (Barbe-Catherine), religieuse, née le 29 août 1892 à Neunkirchen (Allemagne), demeurant à Ottange (Moselle).

HERMES (Nicolas), homme d'équipe aux chemins de fer de l'Alsace-Lorraine, né le 28 août 1894 à Thionville (Moselle), de parents allemands, y demeurant.

BEINLICH (Marie), religieuse, née le 24 mai 1870 à Biehals (Silésie), demeurant à Saint-Jean-de-Bassel (Moselle).

HEIMERL (Thérèse), religieuse, née le 5 juillet 1890 à Trasching (Bavière), demeurant à Saint-Jean-de-Bassel (Moselle).

HESS (Marie-Lydie), religieuse enseignante, née le 27 janvier 1895 à Selbach (Bade), demeurant à Saint-Jean-de-Bassel (Moselle).

STARK (Catherine), religieuse, née le 3 avril 1874 à Lisdorf (Sarre), demeurant à Saint-Jean-de-Bassel (Moselle).

MUNDIGL (Anne-Marie), religieuse, née le 21 novembre 1894 à Niederleierndorf (Bavière), demeurant à Saint-Jean-de-Bassel (Moselle).

HUFMANN (Marie-Crescentia), religieuse, née le 18 mai 1865 à Abenberg (Bavière), demeurant à Saint-Jean-de-Bassel (Moselle).

QUARTIER (Henri), cultivateur, né le 16 octobre 1881 à Weeze (Rhénanie), demeurant à Hattigny (Moselle).

HOFFMANN (Pierre), instituteur, né le 12 mai 1860 à Buschdorf (Allemagne), demeurant à Stiring-Wendel (Moselle).

SCHAFFER (Anne-Marie), institutrice, née le 25 octobre 1887 à Mulhouse (Haut-Rhin), de parents allemands, demeurant à Colmar (même département).

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 9 octobre 1924.

GASTON DOUMERGUE.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux, ministre de la justice,  
RENÉ RENOULT.



Le Président de la République française,  
Sur le rapport du garde des sceaux, ministre  
de la justice,

Décède :

Art. 1<sup>er</sup>. — Sont naturalisés Français en  
vertu de la loi du 5 août 1914 :

BASSAK (Joseph), ancien soldat au 1<sup>er</sup> régi-  
ment étranger, né le 25 mars 1892 à Raksjawa  
(Pologne), demeurant à Villadin (Aube).

KLEIN (Pierre-Bernard), ancien sergent au  
2<sup>e</sup> régiment étranger, né le 12 avril 1874 à  
Heide (Allemagne), y demeurant.

BISKUPSKI (Edouard-Silvestre), ancien soldat  
à la légion étrangère, décoré de la Croix  
de guerre, né le 13 octobre 1894 à Adampol  
(Turquie), de parents polonais, demeurant à  
Constantinople (Turquie).

MOTOCHANSKI (Abraham), ancien caporal à  
la légion étrangère, décoré de la Croix de  
guerre, né le 17 septembre 1892 à Kichinew  
(Russie), demeurant à Paris.

BUSTANY (Charles), ancien sous-lieutenant  
à titre temporaire à la légion étrangère, dé-  
coré de la Croix de guerre, né le 8 décembre  
1893 à Debieh (Liban), demeurant à Alep  
(Syrie).

GIRAUDO (Michel), ancien soldat à la légion  
étrangère, né le 7 juillet 1887 à Rocaviona  
(Italie), demeurant à Aubervilliers (Seine).

BLUMBERG (Georges), ancien soldat au 2<sup>e</sup> régi-  
ment étranger, né le 10 mars 1880 à Galatz  
(Roumanie), demeurant à Paris.

MOSCOVICI (David), ancien soldat à la légion  
étrangère, né le 12 juillet 1887 à Botosani  
(Roumanie), demeurant à Saint-Ouen (Seine).

HROCH (Rodolphe), ancien soldat à la lé-  
gion étrangère, né le 13 mai 1879 à Krivice  
(Bohême), demeurant à Colombes (Seine).

HIMMELFARB (Borouch), ancien soldat au  
1<sup>er</sup> régiment étranger, né le 6 juillet 1885 à  
Wlonzowy (Russie), demeurant à Paris.

ANAV (Simantov), ancien soldat au 1<sup>er</sup> régi-  
ment étranger, décoré de la médaille mili-  
taire et de la Croix de guerre, né le 20 juin  
1892 à Constantinople (Turquie), demeurant à  
Lyon (Rhône).

FREIBERT (Max-Joseph), ancien soldat au  
2<sup>e</sup> régiment étranger, né le 17 avril 1887 à  
Gostenhof (Allemagne), demeurant à Bicêtre  
(Seine).

PIETER (François-Henri), ancien soldat à la  
légion étrangère, né le 25 juin 1893 à Ars-  
sur-Moselle (Allemagne), demeurant à Metz-  
Sablon (Moselle).

SIMS (Georg-August), ancien lieutenant à la  
légion étrangère, né le 1<sup>er</sup> février 1896 à  
Teryoki (Russie), demeurant à Paris, ayant  
un enfant mineur, Irène, née le 30 mai 1922  
à Paris.

BRZEZICKI (Charles-Sébastien), ancien mé-  
decin auxiliaire au titre étranger, né le 21 jan-  
vier 1894 à Barcelone (Espagne), demeurant à  
Paris.

GIANNANTONIO (André-Michel-Benoît), an-  
cien soldat à la légion étrangère, décoré de  
la Croix de guerre, né le 1<sup>er</sup> février 1873 à  
Lyon (Rhône), de parents italiens, demeurant  
à Nice (Alpes-Maritimes).

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre  
de la justice, est chargé de l'exécution du  
présent décret.

Fait à Paris, le 9 octobre 1924.

GASTON DOUMERGUE.

Par le Président de la République :  
Le garde des sceaux, ministre de la justice,  
RENÉ RENOULT.

Le Président de la République française,  
Sur le rapport du garde des sceaux, minis-  
tre de la justice,

Décède :

Art. 1<sup>er</sup>. — Sont naturalisés Français, par  
application du sénatus-consulte du 14 juillet  
1865 :

FONTI (Giovanni), jardinier, né le 14 mars  
1875 à Ustica (Italie), demeurant à Cherchell  
(Alger).

PONS (François), charcutier, né le 6 sep-  
tembre 1880 à Sella (Espagne), et GOMIS  
(Marie-Dolorès), sa femme, née le 24 septem-  
bre 1881 à Confrides (Espagne), demeurant  
tous deux à El-Biar (Alger).

PASTOR (Vicente), cultivateur, né le 3 juil-  
let 1871 à Alicante (Espagne), et ROMAN (Tri-  
nidad-Angela-Maria), sa femme, née le 13 jan-  
vier 1874 à Almería (Espagne), demeurant  
tous deux à Oued-Imbert (Oran).

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre  
de la justice, est chargé de l'exécution du  
présent décret.

Fait à Paris, le 9 octobre 1924.

GASTON DOUMERGUE.

Par le Président de la République :  
Le garde des sceaux, ministre de la justice,  
RENÉ RENOULT.

Le Président de la République française,  
Sur le rapport du garde des sceaux, ministre  
de la justice,

Décède :

Art. 1<sup>er</sup>. — Est admis à jouir des droits de  
citoyen français, par application du sénatus-  
consulte du 14 juillet 1865 :

ATTIG (Brahim), sergent au 32<sup>e</sup> bataillon  
du génie, né le 19 décembre 1902 à Alger.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre  
de la justice, est chargé de l'exécution du  
présent décret.

Fait à Paris, le 9 octobre 1924.

GASTON DOUMERGUE.

Par le Président de la République :  
Le garde des sceaux, ministre de la justice,  
RENÉ RENOULT.

Le Président de la République française,  
Sur le rapport du garde des sceaux, ministre  
de la justice,

Décède :

Art. 1<sup>er</sup>. — Sont naturalisés Français, par  
application de la loi du 20 décembre 1923 :

VIGO (Antoine), employé des chemins de  
fer, né le 10 juin 1896 à Sousse (Tunisie),  
de parents italiens, et AXISA (Marie), sa  
femme, née le 11 octobre 1902 à Sousse (Tu-  
nisie), de père anglo-maltaise, demeurant tous  
deux à Sousse.

MODICA (Joseph), employé de chemins de  
fer, né le 31 août 1876 à Tunis, de parents  
italiens, et CALABRESE (Marie-Caroline), sa  
femme, née le 28 mai 1884 à Licata (Italie),  
demeurant tous deux à Tunis, ayant trois  
enfants mineurs : 1<sup>o</sup> Antoinette, née le 22 jan-  
vier 1905 à Tunis ; 2<sup>o</sup> Michel-Emile, né le 13  
novembre 1908 à Tunis ; 3<sup>o</sup> Armand, né le 21  
février 1913 à Tunis.

YOUNES (Joseph), docteur en médecine, né  
le 10 octobre 1887 à Sousse (Tunisie), et SALA  
(Mathilde), sa femme, née le 15 mars 1898 à  
Sousse (Tunisie), demeurant tous deux à  
Sousse, ayant deux enfants mineurs : 1<sup>o</sup> Re-  
née, née le 14 mars 1918 à Sousse ; 2<sup>o</sup> Jacob-  
André, né le 24 février 1923 à Sousse.

GIARDINA (Noël), employé de chemins de  
fer, né le 3 mars 1892 à Tunis, de parents ita-  
liens, et BEVILACQUA (Anne), sa femme, née  
le 19 mars 1896 à Tunis, de parents italiens,  
demeurant tous deux à Tunis, ayant quatre en-  
fants mineurs : 1<sup>o</sup> Marie-Gaëtane, née le 18  
avril 1916 à Tunis ; 2<sup>o</sup> Jeanne, née le 20 août  
1918 à Tunis ; 3<sup>o</sup> Antoinette, née le 6 septem-  
bre 1920 à Tunis ; 4<sup>o</sup> Rose, née le 14 juillet  
1923 à Tunis.

CERIZOLLA (Vincent-Henri), chauffeur, né le  
14 janvier 1894 à Bizerte (Tunisie), de père ita-  
lien, et FUMIA (Catherine), sa femme, née le  
1<sup>er</sup> décembre 1905 à Bou-Ficha (Tunisie), de  
parents italiens, demeurant tous deux à Zar-

zis (Tunisie), ayant un fils mineur, Jean-Jo-  
seph, né le 16 janvier 1923 à Zarzis.

SAMMUT (Marius-Amabile), employé de dis-  
tillerie, né le 23 janvier 1902, à Tunis, de pa-  
rents anglo-maltaise, y demeurant.

PIERANGELI (Joseph-Pierre), électricien, né  
le 9 février 1897 à Tunis, de parents italiens,  
demeurant à la Goulette (Tunisie), ayant six  
enfants mineurs : 1<sup>o</sup> Félix-Henri-Antoine, né  
le 25 décembre 1909 à la Goulette ; 2<sup>o</sup> Antoi-  
nette, née le 7 novembre 1911 à la Goulette ;  
3<sup>o</sup> Antoine, né le 25 mars 1914 à la Goulette ;  
4<sup>o</sup> Emmanuele, née le 12 octobre 1915 à Tu-  
nis ; 5<sup>o</sup> Henri, né le 16 août 1920 à Tunis ;  
6<sup>o</sup> Louis-Henri, né le 13 novembre 1921 à Grom-  
balia.

MASOTTA (Alessandro), cordonnier, né le 11  
septembre 1902 à Barrafranca (Italie), demeu-  
rant à Gafour (Tunisie).

CHECHI (Pierre-Isidore), chauffeur d'auto,  
né le 2 juin 1903 à Bizerte (Tunisie), de pa-  
rents italiens, demeurant à Tindja (Tunisie).

MOHAMED BEN MOHAMED KECHICHE, ser-  
gent au 4<sup>e</sup> régiment de tirailleurs, décoré de la  
Croix de guerre, né en 1894 à Sousse (Tuni-  
sie).

KLASSI (Salah), facteur des postes, né en  
1895 à Tunis, y demeurant.

BUONAVENTURA (Nicolas-Jean), employé  
municipal, né le 14 novembre 1884 à Palma-  
de-Majorque (Espagne), et GUAGLIARDO (José-  
phine), sa femme, née le 19 janvier 1891 à  
Tunis, de parents italiens demeurant tous  
deux à Radès (Tunisie) ayant quatre enfants  
mineurs : 1<sup>o</sup> Joseph, né le 1<sup>er</sup> octobre 1912 à  
Manouba ; 2<sup>o</sup> Angèle, née le 8 mars 1917 à Ra-  
dès ; 3<sup>o</sup> Jean, né le 4 mars 1922 à Tunis ;  
4<sup>o</sup> François, né le 6 mai 1924 à Radès.

INGARAO (Sauveur) employé de chemins de  
fer, né le 9 juin 1890 à Tunis, de parents ita-  
liens et RENDA (Jeanne) sa femme née le 20  
mai 1890 à Trapani (Italie), demeurant tous  
deux à Tunis, ayant deux enfants mineurs :  
1<sup>o</sup> Joseph, né le 25 novembre 1921 à Tunis ;  
2<sup>o</sup> Cécile, née le 15 novembre 1923, à Tunis.

VASSALLO (Joseph), employé de chemins de  
fer, né le 31 janvier 1890 à San-Vito-Lo-Copa  
(Italie), et ORFEO (Joséphine) sa femme, née  
le 18 mars 1899 à Favignana (Italie), demeu-  
rant tous deux à Sousse (Tunisie), ayant un  
fils mineur, François, né le 6 février 1924 à  
Sousse.

PANEPINTO (Antonino), employé de chemins  
de fer, né le 16 novembre 1882 à Alexandria-  
Della-Rocca (Italie), et PUCCI (Léonarda), sa  
femme, née le 21 mars 1887 à Sousse (Tunisie),  
de parents italiens, demeurant tous deux à  
Sousse, ayant cinq enfants mineurs : 1<sup>o</sup> Ignace,  
né le 10 mai 1906 à Sousse ; 2<sup>o</sup> Sauveur, né le  
24 janvier 1908 à Sousse ; 3<sup>o</sup> Joséphine, née le  
11 janvier 1910 à Sousse ; 4<sup>o</sup> Alphonse, née le  
30 septembre 1916 à Sousse ; 5<sup>o</sup> Célestine, née  
le 22 octobre 1920 à Sousse.

BOSI (Félix), cantinier, né le 29 janvier 1881  
à Selargius (Italie), demeurant à Oued-Tessa  
(Tunisie), et SUCCA (Hyacinthe), sa femme,  
née le 3 mai 1885 à Nuraminis (Italie), demeu-  
rant à Oued-Tassa (Tunisie), ayant sept  
enfants mineurs : 1<sup>o</sup> Alexandre, né le 19 octo-  
bre 1903 à Gounesa (Italie) ; 2<sup>o</sup> Annette, née le  
13 novembre 1905 à Iglesias ; 3<sup>o</sup> Marius, né le  
16 octobre 1907 à Tunis ; 4<sup>o</sup> Julie-Félicie-Elsa,  
née le 16 février 1910 à Mateur (Tunisie) ;  
5<sup>o</sup> Rolande-Marie, née le 25 février 1913 à  
Tadjerouine (Tunisie) ; 6<sup>o</sup> Joseph, né le 28 oc-  
tobre 1915 à Tadjerouine ; 7<sup>o</sup> Marie-Elise, née  
le 24 septembre 1917 au Kef (Tunisie).

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de  
la justice est chargé de l'exécution du présent  
décret.

Fait à Paris, le 9 octobre 1924.

GASTON DOUMERGUE.

Par le Président de la République :  
Le garde des sceaux, ministre de la justice,  
RENÉ RENOULT.

Le Président de la République française,  
Sur le rapport du garde des sceaux, ministre  
de la justice,



## Décrète:

Art. 1<sup>er</sup>. — Est réintégré dans la qualité de Français, qu'il avait perdue en optant pour la nationalité belge:

WATTEEUW (Isaac-Henri-Joseph), brasseur, né le 2 août 1895 à Hazebrouck (Nord), de père belge, demeurant à Steenbecque (même département).

Art. 2. — Est réintégré dans la qualité de Française, par application de l'article 48 du code civil:

DEBLONDE (Jeanne-Marie-Olga), femme WATTEEUW, née le 4 octobre 1896 à Steenbecque (Nord), y demeurant.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 9 octobre 1924.

GASTON DOUMERGUE.

Par le Président de la République:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,  
RENÉ RENOULT.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article 48 du code civil;

Vu la loi du 5 août 1914;

Vu le décret en date de ce jour, qui confère la nationalité française à des étrangers ayant épousé des Françaises;

Vu l'article 40 du code civil,

## Décrète:

Art. 1<sup>er</sup>. — Sont réintégré dans la qualité de Française, qu'elles avaient perdue par leur mariage:

1<sup>o</sup> Avec des étrangers naturalisés Français par décret en date de ce jour:

THRION (Josephine), femme VOISARD, née le 3 juillet 1869 à Moyenmoutier (Vosges), demeurant à Moncel (Meurthe-et-Moselle).

COSTE (Marie-Thérèse-Françoise), femme MORATO, née le 10 juillet 1893 à Céret (Pyrénées-Orientales), y demeurant.

CASTELAIN (Marthe-Marie), femme VLIÈGHE, née le 30 août 1892 à Halluin (Nord), demeurant à Neuville-en-Ferrain (même département).

ABONDANCE (Marie-Joséphine), femme MARGUERET, née le 30 décembre 1891 à Bozel (Savoie), y demeurant.

VAYSSIERE (Marguerite-Anna), femme GAMBOURG, née le 5 septembre 1884 à Pamiers (Ariège), demeurant à Toulouse (Haute-Garonne).

DEVAILLY (Isabelle-Jeanne-Félicité), femme LEBBOLO, née le 15 juillet 1899 à Saint-Ouen (Seine), y demeurant.

DEMASSIEUX (Elise-Marie-Louise), femme DELLISSE, née le 16 avril 1864 à Saint-Pierre-lès-Calais (Pas-de-Calais), demeurant à Wai-zers (Nord).

WANDEWOORDE (Marie-Louise), femme DEWEERDT, née le 6 mai 1865 à la Chapelle-d'Armentières (Nord), demeurant à Tourcoing (même département).

POCHET (Blanche-Clotilde), femme NICOD, née le 11 novembre 1887 à Chisseaux (Indre-et-Loire), demeurant à Paris.

GOLDENBERG (Charlotte), femme KOUT-CHOUX, née le 2 mars 1888 à Paris, y demeurant.

PEZANTE (Rebecca), femme KLAINBERG, née le 14 janvier 1879 à Oran (Algérie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

LANDEAU (Jeanne-Marie-Louise), femme SERENA, née le 15 août 1893 à Pin-l'Émagny (Haute-Saône), demeurant à Besançon (Doubs).

BLANCHARD (Marie-Louise-Georgette), femme AUBRY, née le 13 septembre 1877 à Iviers (Aisne), demeurant à Aubenton (même département).

STAES (Hortense-Louise), femme JOYE, née le 13 décembre 1858 à Saultain (Nord), demeurant à Halluin (même département).

DARFEUILLE (Eva-Marie-Céline), femme AMARSKI, née le 19 octobre 1891 à Limoges (Haute-Vienne), demeurant à Paris.

GARRIGUE (Hélène-Françoise-Rose), femme CALVET, née le 26 janvier 1881 à Prats-de-Mollo (Pyrénées-Orientales), demeurant à Thuir (même département).

LEBECQ (Pauline-Juliette-Antoinette), femme NIKITINE, née le 3 septembre 1891 à Douai (Nord), demeurant à Paris.

MAIGNEZ (Ernestine-Joséphine), femme RICHIERO, née le 31 décembre 1895 à Saint-Avre (Savoie), demeurant à Noyarey (Isère).

GUION (Emilie-Louise-Irma), femme CAPO-CEFALO, née le 18 novembre 1876 à la Tour-d'Aigues (Vaucluse), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

BIZOT (Marie-Louise), femme MOBIANO, née le 16 juillet 1871 à Béard (Nièvre), demeurant à Paris.

MOUR (Thérèse), femme BIELSA, née le 13 février 1884 à Tournai (Hautes-Pyrénées), y demeurant.

MATHON (Marie), femme BENEDETTO, née le 31 mai 1895 à Trévoux (Ain), demeurant à Lyon (Rhône).

ROUSSEL (Marguerite-Augustine), femme ELVO, née le 23 mars 1878 à Paris, demeurant à Nice (Alpes-Maritimes).

DEPAEPE (Marie-Sophie), femme MARI-CHAL, née le 5 mars 1863 à Frelinghien (Nord), demeurant à Armentières (même département).

MEYER-OWITZ (Jeanne), femme PESSIS, née le 8 septembre 1895 à Paris, y demeurant.

PESANDO (Berthe-Marthe-Fernande), femme GRISERI, née le 22 octobre 1891 à Vallauris (Alpes-Maritimes), y demeurant.

PAOLETTI (Justine-Andréa), femme DELLA-MONICA, née le 14 octobre 1898 à Marseille (Bouches-du-Rhône), y demeurant.

LEVEQUE (Louise-Hortense-Léotitia), femme FAUQUENOIT, née le 10 novembre 1898 à Marez (Nord), demeurant à Paris.

ANDRE (Toussainte-Joséphine), femme GHO, née le 19 mai 1857 à Marseille (Bouches-du-Rhône), y demeurant.

ARGENTIER (Louise-Fanny), femme NOBILE, née le 1<sup>er</sup> octobre 1895 à Romans (Drôme), demeurant à Grenoble (Isère).

TURREL (Gabrielle), femme HUTTER, née le 20 septembre 1888 à la Réole (Basses-Alpes), demeurant à Avignon (Vaucluse).

PUJOL (Aurore-Julia-Marcelle), femme LACOMA, née le 21 août 1900 à Vruscades (Aude), demeurant à Conilhac-du-Plat-Pays (même département).

VALENDUE (Julie), femme CARREIN, née le 12 septembre 1880 à Comines (Nord), y demeurant.

CHIAMISA (Léonie-Marie), femme BUONOMO, née le 16 octobre 1897 à Marseille (Bouches-du-Rhône), y demeurant.

ASSELIN (Julia-Clotilde-Louise), femme TYTGAT, née le 4 novembre 1876 à Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais), y demeurant.

CHEVAUX (Marie-Augustine), femme BERNAT, née le 4 août 1891 à Mouthiers-en-Bresse (Saône-et-Loire), demeurant à Sergeaux (Jura).

BOTTERO (Marie-Lucie), femme BODINO, née le 28 janvier 1895 à Nice (Alpes-Maritimes), y demeurant.

MAYEUX (Elise), femme PEERS, née le 14 octobre 1891 à Lens (Aisne), demeurant à Ablain-Saint-Nazaire (Pas-de-Calais).

LEMAN (Clara), femme MIGNEAU, née le 21 septembre 1867 à Tourcoing (Nord), y demeurant.

BARDI (Marie-Antoinette-Thérèse), femme SALVO, née le 6 octobre 1898 à Marseille (Bouches-du-Rhône), y demeurant.

BRESSLOFF (Jeanne), femme SCHEKTER, née le 26 janvier 1894 à Boulogne (Pas-de-Calais), y demeurant.

CHOMBEAU (Agnès-Marie-Joseph), femme BELS, née le 8 décembre 1897 à Halluin (Nord), y demeurant.

BRUNIER (Blanche-Rose), femme SAFAR-RES, née le 8 mai 1881 à Paris, y demeurant.

NICOLAS (Madeleine-Augustine-Rosalie), femme LIPPI, née le 1<sup>er</sup> juin 1882 à Caen (Calvados), y demeurant.

GALEATI (Aida-Marie-Jeanne), femme GAL-LINARO, née le 17 juin 1896 à Marseille (Bouches-du-Rhône), y demeurant.

VALLET (Berthe-Blanche), femme PAGLIASSO, née le 16 septembre 1887 à Saint-Ouen (Seine), y demeurant.

SOMMER (Céline-Louise), femme BAUER, née le 8 avril 1889 à Maçon (Saône-et-Loire), demeurant à Paris.

SIMON (Antoinette), femme PUMARTA, née le 23 juillet 1898 à Lyon (Rhône), demeurant à la Verpillière (Isère).

COLLOT (Andrée-Amélie-Camille), femme BASSAK, née le 14 janvier 1896 à Villadin (Aube), y demeurant.

ROGER (Marie-Julie), femme KLEIN, née le 2 mai 1865 à Aubigny-en-Plaine (Côte-d'Or), y demeurant.

JEANDEY (Anna-Marie), femme GIRAUDO, née le 23 mars 1898 à Ainvelle (Haute-Saône), demeurant à Aubervilliers (Seine).

HURWITZ (Léa), femme BLUMBERG, née le 3 février 1886 à Paris, y demeurant.

SOULATA (Clémence), femme FREIBERT, née le 30 juin 1877 à la Romieu (Gers), demeurant à Bicêtre (Seine).

STEVENIN (Jeanne-Marie), femme PIETER, née le 16 octobre 1891 à Nouzon (Ardennes), demeurant à Metz-Sablons (Moselle).

GALLAND (Paule-Jane-Joséphine-Marie), femme BRZEZICKI, née le 24 mai 1892 à Portorson (Manche), demeurant à Paris.

KIPP (Louise), femme BRAUN, née le 20 juin 1895 à Walbourg (Bas-Rhin), demeurant à Strasbourg (même département).

HUBA (Marguerite), femme HERMES, née le 17 mars 1901 à Terville (Moselle), demeurant à Thionville (même département).

TARANTE (Gracia), femme FONTI, née le 5 février 1880 à Guyotville (Alger), demeurant à Cherbelle (même département).

RENARD (Marie-Augustine-Ursule), femme COLETT, née le 27 janvier 1869 à Aubrives (Ardennes), demeurant à Nilvange (Moselle).

LASFARGUES (Germaine-Berthe), femme NAPOLI, née le 10 juillet 1896 à Paris, y demeurant.

CHARIOT (Marie-Marguerite-Jeanne), femme TURNBULL, née le 24 mars 1880 à Chantilly (Oise), demeurant à Avermes (Allier).

WOLFF (Mally-Marguerite), femme ALEXI-DES, née le 25 novembre 1877 à Nîmes (Gard), demeurant à Paris.

MARSEAULT (Elisabeth-Louise), femme MARCAKIS, née le 27 août 1901 à Lyon (Rhône), y demeurant.

2<sup>o</sup> Avec des étrangers dont elles sont aujourd'hui séparées:

ROCHE (Hélène-Adrienne), femme DEPAS-QUALI, née le 10 mai 1889 à Paris, y demeurant.

BONAFEDE (Marie-Emilie-Antoinette-Elisabeth), femme CORAZZA, née le 20 février 1891 à Nice (Alpes-Maritimes), y demeurant.

LAFOND (Angèle-Alexandrine), femme BRAN-DAGLIA, née le 7 septembre 1900 à Cercy-la-Tour (Nièvre), demeurant à Paris.

3<sup>o</sup> Avec un étranger ayant souscrit la déclaration de l'article 40 du code civil:

DOUCE (Marie-Adolphe), femme BITTAR, née le 13 juin 1878 à Nancy (Meurthe-et-Moselle), demeurant à Paris.

Art. 2. — Est réintégré dans la qualité de Française qu'elle avait perdue par son mariage avec un étranger devenu Français par décret en date du 30 janvier 1924:

MORRE (Joséphine-Lucie), femme ALECH, née le 13 décembre 1880 à Toulon (Var), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes).

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de



La justice, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 9 octobre 1924.

GASTON DOUMERGUE.

Par le Président de la République:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,  
RENÉ RENOULT.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article 19 du code civil;

Vu les actes de décès des étrangers ayant épousé des Françaises;

Vu les jugements de divorce en date des 18 juillet 1921, 17 octobre 1921,

Décète:

Art. 1<sup>er</sup>. — Sont réintégrées dans la qualité de Française qu'elles avaient perdue par leur mariage:

1<sup>o</sup> Avec des étrangers aujourd'hui décédés:  
LAURENCY (Laure-Emilie), veuve PECAUT, née le 9 février 1878 à Pont-de-Roide (Doubs), demeurant à Dannemarie-les-Blaumont (même département).

BOUST (Céline-Virginie), veuve CORSI, née le 12 février 1865 à Paris, demeurant à Nice (Alpes-Maritimes).

FARBENOIRE (Jeanne-Marie-Céline), veuve FRANZ, née le 13 juin 1846 à Miery (Jura), demeurant à Metz (Moselle).

PIETTE (Blanche-Marie-Thérèse-Isabelle), veuve GODEFROID, née le 1<sup>er</sup> août 1881 à Fourmies (Nord), y demeurant, ayant deux enfants mineurs: 1<sup>o</sup> GODEFROID (Edmond-Ernest), né le 8 septembre 1908 à Rocuix (Belgique); 2<sup>o</sup> GODEFROID (Pierre-Hyacinthe-Victor), né le 5 mars 1910 à la Louvière (Belgique).

PAREZ (Marie-Charlotte-Joseph), veuve DELCROIX, née le 20 avril 1852 à Touvoing (Nord), demeurant à Lille (même département).

DAUMAL (Louise-Esther), veuve HAAS, née le 27 février 1885 à Chagny (Ardenes), y demeurant.

EHRENFENCHTER (Wilhelmine - Lucie), veuve BISSINGER, née le 16 octobre 1873 à Stuttgart (Allemagne), de mère française, demeurant à Paris.

VALLET (Marie-Françoise), veuve CLOPATH, née le 22 octobre 1858 à Decize (Nièvre), demeurant à Paris.

FLORENTIN (Yvonne-Berthe), veuve DOUMAS, née le 5 août 1895 à Paris, y demeurant.

LILLE (Augustine-Emilie), veuve GOEMANS, née le 26 décembre 1857 à Paris, y demeurant.

REVAUX (Germaine-Thérèse), veuve CICONANI, née le 14 avril 1891 à Fontainebleau (Seine-et-Marne), demeurant à Paris.

2<sup>o</sup> Avec des étrangers dont elles sont aujourd'hui divorcées:

MULLER (Henriette-Anna), marchande ambulante, née le 10 juin 1902 à Paris, demeurant à Pantin (Seine).

COMBES (Germaine-Berthe-Rose), née le 9 juin 1887 à Saint-Mandé (Seine), demeurant à Paris.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 9 octobre 1924.

GASTON DOUMERGUE.

Par le Président de la République:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,  
RENÉ RENOULT.

Erratum au Journal officiel du 5 août 1924: page 7164, 1<sup>re</sup> colonne, au lieu de: « Cherbagi (Mustapha), employé, né le 1<sup>er</sup> août 1878 à Tunis, ayant un fils mineur, Essaida », lire: « ayant une fille mineure ».

Errata au Journal officiel du 19 août 1924: page 7730, 1<sup>re</sup> colonne, au lieu de: « Bagshawe (William-Henry-Wiat) », lire: « de Bagshawe (William-Henry-Wiat) »; 3<sup>e</sup> colonne, au lieu de: « Hasson (Salvador), commerçant, né le 15 décembre 1881 à Salonique (Grèce) », lire: « né le 15 décembre 1885 ».

Page 7734, 2<sup>e</sup> colonne, au lieu de: « Dugenetey (Alphonsine-Joséphine), femme Bagshawe », lire: « Dugenetey (Alphonsine-Joséphine), femme de Bagshawe ».

Errata au Journal officiel du 23 septembre 1924: page 8627, 1<sup>re</sup> colonne, au lieu de: « Barria (Jean dit Sido) », lire: « Barria (Jean dit Sito) »; 2<sup>e</sup> colonne, au lieu de: « Magi (Albéric), électricien », lire: « Biagi (Albéric) ».

Page 8629, 2<sup>e</sup> colonne, au lieu de: « Noto (Guiseppe), manoeuvre au Bone-Guelma, et La Terra (Lucia), sa femme, née le 27 juin à Ragusa (Italie) », lire: « née le 27 juin 1891 à Ragusa (Italie) »; au lieu de: « Mocchi (Baptiste), menuisier, et Liguoro (Elisabeth), sa femme, née le 7 décembre 1890 à Ain-Mohra (Constantine) », lire: « née le 7 décembre 1890 à Ain-Mokra (Constantine) »; 3<sup>e</sup> colonne, au lieu de: « Jennadi (Habica), femme Turki », lire: « Jennadi (Habiba), femme Turki ».

### Nominations à des emplois réservés.

#### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Par arrêtés des conservateurs des eaux et forêts à Nîmes et à Ajaccio en date des 26 août et 30 septembre 1924, ont été nommés gardes forestiers auxiliaires, à défaut de candidats militaires classés, savoir:

M. Prunieres (Joseph), au poste de Nasbinals (Lozère), traitement annuel: 900 fr.

M. Franceschi (Marien), au poste de Loreto-di-Casinca (Corse), traitement annuel: 800 fr.

Ces nominations n'ont été prononcées qu'à titre temporaire. Elles ne deviendront définitives qu'au cas où, dans le délai de six mois, les postes de garde forestier auxiliaire précités ne pourraient pas être attribués à des candidats militaires présentés par le service des emplois réservés du ministère des pensions.

#### MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'HYGIÈNE, DE L'ASSISTANCE ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALES

Par arrêté du directeur de la maison départementale de retraite d'Albigny en date du 18 septembre 1924, approuvé par le préfet du Rhône le 14 octobre 1924, M. Peignier (Emile), du 146<sup>e</sup> régiment d'infanterie, inscrit avec le n<sup>o</sup> 1 sur la 31<sup>e</sup> liste de classement, a été nommé concierge audit établissement.

#### MINISTÈRE DES COLONIES

Ont été mis à la disposition du gouverneur général de l'Afrique occidentale française, en qualité de commis de 3<sup>e</sup> classe des services civils (exécution de la loi du 30 janvier 1923):

MM. Masclé (Maurice), ex-soldat du 8<sup>e</sup> régiment de tirailleurs coloniaux.  
Develay (Philippe), ex-caporal du 27<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

#### DIRECTION DES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Par décision en date du 6 octobre 1924:

M. Margerie (Victor) a été nommé charbonnier (2<sup>e</sup> tour).

M. Cognie (Albert) a été nommé graisseur (2<sup>e</sup> tour).

M. Renard (Marius), chauffeur de route, a été nommé manoeuvre.

(Il ne s'agit pas de la nomination d'un pos-

tant civil recruté en dehors du réseau, mais du changement d'emploi d'un agent déjà en service, en exécution d'une décision de la commission de réforme.)

M. Deveaux (Fernand) a été nommé graisseur, à défaut d'invalides et de militaires classés, dans les conditions de l'article 5 de la loi du 30 janvier 1923 (1<sup>er</sup> tour).

Par décision en date du 7 octobre 1924:

M. Auvinet (André) a été nommé rédacteur (2<sup>e</sup> tour).

MM. Tillon (Henri), Pied (Hubert) ont été nommés rédacteurs, à défaut d'invalides et de militaires classés dans les conditions de l'article 5 de la loi du 30 janvier 1923 (1<sup>er</sup> tour).

Mme Mallet (Yvonne) a été nommée expéditionnaire (personnel féminin), à défaut de veuves de guerre et de mères d'enfants reconnus de militaires morts pour la France, dans les conditions de l'article 5 de la loi du 30 janvier 1923 (3<sup>e</sup> tour).

Par décision en date du 8 octobre 1924:

Ont été nommés menuisiers: M. Trialon (Louis), candidat militaire de la 27<sup>e</sup> liste de classement (1<sup>er</sup> tour); M. Michaud (Ernest) (2<sup>e</sup> tour).

M. Lamoureux (Alfred) a été nommé mécanicien de route (4<sup>e</sup> tour).

M. Fonlupt (Julien) a été nommé ajusteur de ressorts (4<sup>e</sup> tour).

MM. Isabeth (Henri), Penigaud (Emile), Berthoud (Hubert) ont été nommés manoeuvres (2<sup>e</sup> tour).

M. Lavier (Georges) a été nommé tourneur de roues (2<sup>e</sup> tour).

Mlle Galland (Alice) a été nommée expéditionnaire (personnel féminin) (4<sup>e</sup> tour).

MM. Gaschet (Henri), Arzel (Jean) ont été nommés manoeuvres (matériel de la voie) (2<sup>e</sup> tour).

Ont été nommés, à défaut d'invalides et de militaires classés, dans les conditions de l'article 5 de la loi du 30 janvier 1923:

Mouleur (fer). — M. Bremar (Louis) (1<sup>er</sup> tour).

Hommes d'équipe à l'essai (services actifs). — MM. Goudeau (Abel), Martin (Julien), Le Moal (Joseph), Moignier (Adolphe), Gorderet (Jean), Deffains (François), Gabillard (Louis), Le Guen (Jean), Harel (Louis), Diot (Marcel), Rignault (Pierre), Buzare (Sébastien), Victor (Joseph), Mary (Henri), Guinefort (Julien), Delaroche (Raymond), Goubert (Emile), Lefranc (Louis), Blanchemain (Jean).

Chauffeur de route. — M. Camus (Georges) (1<sup>er</sup> tour).

Manoeuvres à l'essai. — MM. Grelard (Armel), Mulot (Emmanuel), Dorthée (Emile) (1<sup>er</sup> tour).

Manoeuvres (matériel de la voie). — MM. Marche (Francis), Maneut (Pierre) (1<sup>er</sup> tour).

Par décision en date du 9 octobre 1924:

M. Marie (Edoyard), lampiste appareilleur, a été nommé homme d'équipe (manutention sous halle).

(Il ne s'agit pas de la nomination d'un postulant civil recruté en dehors du réseau, mais du changement d'emploi d'un agent déjà en service en exécution d'une décision de la commission de réforme.)

Ont été nommés, à défaut d'invalides et de militaires classés, dans les conditions de l'article 5 de la loi du 30 janvier 1923:

Sellier. — M. Boisse (Appolinaire) (1<sup>er</sup> tour).

Manoeuvre. — M. Preal (Emile) (1<sup>er</sup> tour).

Aide-chaudronnier à l'essai. — M. Girault (Camille) (1<sup>er</sup> tour).



Par décision en date du 10 octobre 1924 :

MM. Bertrand (Marcel), Bacouillard (Maurice), candidats militaires de la 28<sup>e</sup> liste de classement, ont été nommés hommes d'équipe stagiaires (manutention sous halle).

MM. Jacquet (Louis), Fortin (Emile), candidats militaires de la 31<sup>e</sup> liste de classement, ont été nommés commis de 2<sup>e</sup> classe stagiaires (1<sup>er</sup> tour).

MM. Bigot (Georges), Le Tallec (François), candidats militaires de la 31<sup>e</sup> liste de classement, ont été nommés aides-distributeurs stagiaires (1<sup>er</sup> tour).

Mme Verbeke (Marie), candidate de la 31<sup>e</sup> liste de classement, a été nommée receveuse de 2<sup>e</sup> classe aux billets stagiaires (3<sup>e</sup> tour).

Mme Garreau (Marie), candidate de la 30<sup>e</sup> liste de classement, a été nommée femme manœuvre stagiaire.

MM. Hudelot (Henri), Lardy (Auguste), Perrot (Roger), ont été nommés commis de 2<sup>e</sup> classe (2<sup>e</sup> tour).

MM. Genet (Edmond), Lossec (Louis), ont été nommés aides-distributeurs (2<sup>e</sup> tour).

M. Baes (Léon) a été nommé perceur (fer) (2<sup>e</sup> tour).

MM. Le Foll (Louis), Hubert (André), Laugeray (Lucien), Fonteneau (Jean), ont été nommés aides-ajusteurs (2<sup>e</sup> tour).

M. Gucho (Pierre) a été nommé garde (2<sup>e</sup> tour).

M. Leguedois (Louis) a été nommé serrurier (2<sup>e</sup> tour).

Ont été nommés, à défaut d'invalides et de militaires classés, dans les conditions de l'article 5 de la loi du 30 janvier 1923 :

Attaché à l'essai dans un poste de mécanicien de route. — M. Berger (Robert) (1<sup>er</sup> tour).

Hommes d'équipe à l'essai (services actifs).

— MM. Beuffard (Gabriel), Le Normand (Jean), Le Gras (Louis), Kerrien (Jean), Joubert (Alexis), Haiedurand (Emile), Maubian (Alain), Michelet (Charles), Rambaud (Maurice), Ramonet (Thénérau), Texier (Honoré), Lalanne (Jean), Gauthier (Jean), Favre (Eloi), Faugeras (Léonard), Léon (Yves), Belan (Henri), Bellec (Tanguy).

Clicheur (cuivre). — M. Villery (Lucien) (1<sup>er</sup> tour).

Perceur (fer). — M. Got (Aristide) (1<sup>er</sup> tour).

Aides-ajusteurs. — MM. Bernard (Maurice), Perros (Alain), Bertrand (Fernand), Bickel (Charles) (1<sup>er</sup> tour).

Cantonnier. — M. Salesmes (Louis).

Manœuvre (matériel de la voie). — M. Lepocq (Lucien) (1<sup>er</sup> tour).

Piqueur. — M. Portier (Auguste) (2<sup>e</sup> tour).

Ont été nommées, à défaut de veuves de guerre et de mères d'enfants reconnus de militaires morts pour la France, dans les conditions de l'article 5 de la loi du 30 janvier 1923 :

Expéditionnaire (personnel féminin). — Mlle Veaux (Suzanne) (1<sup>er</sup> tour).

Gérante de halte de 3<sup>e</sup> classe. — Mme Heau (Sylvanie) (1<sup>er</sup> tour).

Par décision en date du 11 octobre 1924 :

Mlle Bled (Yvonne) a été nommée expéditionnaire à l'essai (personnel féminin), à défaut de veuves de guerre et de mères d'enfants reconnus de militaires morts pour la France, dans les conditions de l'article 5 de la loi du 30 janvier 1923 (2<sup>e</sup> tour).

Ont été nommés, à défaut d'invalides et de militaires classés, dans les conditions de l'article 5 de la loi du 30 janvier 1923 :

Homme d'équipe à l'essai (services actifs). — M. Bonnet (Maurice).

Cantonniers à l'essai. — MM. Fleurance (Marcel), Giiouaye (Jean), Jajot (Léon), Bettin (Louis), Boulière (Auguste), Bouteiller (Alexandre), Auffret (Louis).

#### GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'AGÉRIE

Ont été nommés surnuméraires des contributions diverses en Algérie :

MM. Saunier (Edmond), candidat civil (tour réservé n° 84).

Vergnaud (Jean), candidat civil (tour réservé n° 85).

## PARTIE NON OFFICIELLE

### SÉNAT

ANNÉE 1924

SESSION ORDINAIRE

Le concours ouvert pour deux emplois de sténographe auxiliaire au Sénat aura lieu du 17 au 22 novembre 1924.

Voir au *Journal officiel* du 2 juillet 1924 (page 5904) les conditions d'admission à ce concours, pour lequel la liste d'inscriptions sera close le 31 octobre 1924.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

13<sup>e</sup> législature. — Session ordinaire de 1924.

La commission des finances a désigné M. Bédouze comme rapporteur du budget des poudres, en remplacement de M. de Baudry d'Asson.

#### Commission des finances.

Séance du lundi 20 octobre 1924.

Présents. — MM. Auriol (Vincent), Baréty (Léon), Blum (Léon), Bokanowski, Bonnefous (Georges), Bouilloux-Lafont, Candace, Champetier de Ribes, Chappedelaine (de), Compère-Morel, Desjardins, Dezarnaulds, Ducos (Haute-Garonne), Fallières (André), Jammy Schmidt, Lamoureux, Locquin (Jean), Malvy, Moutet (Marius), Nogaro, Pierre Deyris, Pierre Rameil, Pietri, Renaudel, Sérot (Robert) (Moselle), Viollette (Maurice).

Convocation du mardi 21 octobre 1924.

Commission des finances, à dix heures et quatorze heures trente.

## AVIS ET COMMUNICATIONS

#### Ministère de l'intérieur.

Le lundi 24 novembre 1924, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture, à Angers, un concours pour l'admission à l'emploi d'agent voyer cantonal.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture de Maine-et-Loire et au ministère de l'intérieur (service vicinal), rue Cambacérès, n° 7, où les candidats domiciliés à Paris pourront en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à midi et de deux heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

#### Ministère des finances.

La Société anonyme des verreries Saint-Martin, ayant son siège à Aniche, est, à partir du 3 octobre 1924, abonnée au timbre pour : 1<sup>o</sup> 9.600 actions, n°s 5401 à 15000, d'une valeur nominale de 500 fr.; 2<sup>o</sup> 960 parts bénéficiaires, n°s 1041 à 2000, sans expression de valeur nominale, pour lesquelles elle a été dispensée de l'apposition matérielle de l'empreinte du timbre par une décision du directeur de l'enregistrement à Lille (sociétés) en date du 15 octobre 1924.

La Société auxiliaire immobilière, ayant son siège à Paris, est, à partir du 2 juillet 1924, abonnée au timbre pour 400 actions, n°s 2001 à 2400, d'une valeur nominale de 500 fr., pour lesquelles elle a été dispensée de l'apposition matérielle de l'empreinte du timbre par une décision du directeur de l'enregistrement à Paris (sociétés) en date du 16 octobre 1924.

La société Ateliers de constructions de l'Ouest, ayant son siège à Paris, est, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1924, abonnée au timbre pour 48.000 actions, n°s 20001 à 68000, d'une valeur nominale de 250 fr., pour lesquelles elle a été dispensée de l'apposition matérielle de l'empreinte du timbre par une décision du directeur de l'enregistrement à Paris (sociétés) en date du 16 octobre 1924.

La société anonyme La Margarinerie de Béthune, ayant son siège à Béthune, est, à partir du 11 octobre 1924, abonnée au timbre pour 13.000 actions, n°s 13001 à 26000, d'une valeur nominale de 100 fr., pour lesquelles elle a été dispensée de l'apposition matérielle de l'empreinte du timbre par une décision du directeur de l'enregistrement à Arras en date du 15 octobre 1924.

La Société anonyme des usines de produits chimiques de Thun, ayant son siège à Thun, est, à partir du 10 octobre 1924, abonnée au timbre pour 8.000 actions, n°s 1 à 8000, d'une valeur nominale de 500 fr., pour lesquelles elle a été dispensée de l'apposition matérielle de l'empreinte du timbre par une décision du directeur de l'enregistrement à Lille (sociétés) en date du 16 octobre 1924.

La société anonyme des établissements G. Bouchery et Co, ayant son siège à Lille, est, à partir des 31 mars 1920 et 11 juin 1920, abonnée au timbre pour 18.400 actions, n°s 1 à 18400, d'une valeur nominale de 250 fr., pour lesquelles elle a été dispensée de l'apposition matérielle de l'empreinte du timbre par une décision du directeur de l'enregistrement à Lille (sociétés) en date du 16 octobre 1924.

La Société anonyme des établissements Motte-Bossut fils, ayant son siège à Roubaix, est, à partir du 11 octobre 1924, abonnée au timbre pour 12.000 actions, n°s 1 à 12000, d'une valeur nominale de 2.000 fr., pour lesquelles elle a été dispensée de l'apposition matérielle de l'empreinte du timbre par une décision du directeur de l'enregistrement à Lille (sociétés) en date du 16 octobre 1924.

La Société générale du crédit foncier d'Autriche, ayant son siège à Vienne, est, à partir du 16 juillet 1924, abonnée au timbre pour 3.240.000 actions, n°s 180001 à 1400000 et 1580001 à 3600000, d'une valeur nominale de 3.000 couronnes.



## Ministère des travaux publics.

## PROPOSITIONS DE TARIFS

soumises à l'homologation

DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

## AVIS IMPORTANT

Pour ne pas retarder l'instruction des propositions soumises à l'homologation ministérielle, les observations ou réclamations, auxquelles donnent lieu ces propositions, de la part des intéressés, doivent être adressées à l'administration dans le mois qui suit l'insertion au Journal officiel.

## TARIFS GÉNÉRAUX ET SPÉCIAUX

## NORD

Proposition de modifier, comme suit, le service pratiqué dans la station de Courcelles-le-Comte, située entre les stations d'Achiet et de Boisieux (ligne de Paris à la frontière belge par Lille et Valenciennes).

## SERVICE ACTUEL

Station ouverte, en grande vitesse, au transport des voyageurs, bagages, chiens, colis postaux, articles de messageries et denrées dont le poids, par colis, n'excède pas 40 kilogrammes, sous la condition que le public prêtera son concours à l'agent de la compagnie pour la manutention de ses colis jusque sur le quai, et, en petite vitesse, au transport des marchandises expédiées par wagon complet, chargées ou déchargées à découvert par les soins et aux risques et périls des expéditeurs ou des destinataires.

## SERVICE PROPOSÉ

Station ouverte: 1° au service de la grande vitesse, à l'exclusion des voitures, pompes funèbres et animaux, et sous la condition que le public prêtera son concours à l'agent de la compagnie pour la manutention de ses colis jusque sur le quai;

2° Au transport, en petite vitesse, des marchandises expédiées par wagon complet, chargées ou déchargées à découvert par les soins et aux risques et périls des expéditeurs ou des destinataires.

Par voie de conséquence, un signe abrégé (*g'*), qui s'appliquerait au service proposé ci-dessus, remplacerait, dans les tableaux de distances, le signe (*j'*) qui figure actuellement en regard du nom de Courcelles-le-Comte.

(Paris, le 10 octobre 1924.)

## HOMOLOGATIONS

## AVIS

La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de l'homologation. Elle est suivie de la date de la mise en application.

1<sup>er</sup> octobre 1924 (application: 15 octobre 1924). — Nord. — Tarif P. V. n° 20, chap. IX. Extension à certaines voies des quais du port de Dunkerque du bénéfice du régime des transports par trains complets. (Journal officiel du 25 août 1924.)

1<sup>er</sup> octobre 1924 (application: 24 octobre 1924, pour une période devant prendre fin le 24 octobre 1925). — Etat (Ouest). — Tarif P. V. n° 29. Prorogation, pour une période d'un an seulement, des dispositions temporaires prévues par les chapitres II (art. 2) et IX (art. 13). (Journal officiel du 23 septembre 1924.)

1<sup>er</sup> octobre 1924 (application à dater du jour de l'ouverture de la section de Graissac-Estréchoux à Plaisance). Annexe aux tableaux (juin 1924) des distances kilométriques des gares et haltes du réseau entre elles. Annexe au livret (mai 1911) des haltes du réseau. Application des ta-

rifs généraux ou spéciaux G. V. et P. V. Modifications à l'annexe du tarif spécial G. V. n° 1 Midi. (Journal officiel du 23 septembre 1924.)

## Ministère du commerce et de l'industrie.

## DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

Tableau des opérations effectuées par la caisse nationale d'épargne pendant le mois d'août 1924.

Versements reçus de 283.586 déposants dont 31.689 nouveaux .....	97.591.358	
Remboursements à 179.376 déposants dont 30.189 pour solde .....	86.714.620	
Rentes achetées à 290 déposants pour un capital de.....	468.794	
	86.883.414	86.883.414

Excédent de versements..... 10.707.944

Nombre de comptes existants au 31 août 1924: 7.323.781.

## Ministère des colonies.

Avis indiquant le taux officiel de la piastre en Indochine.

Le gouverneur général de l'Indochine vient de faire connaître au ministre des colonies qu'à la date du 20 octobre 1924, le taux officiel de la piastre était de 10 fr. 40.

## Caisses d'amortissement et des dépôts et consignations.

## I. — CAISSE D'AMORTISSEMENT

(Application de l'article 5 de la loi du 26 octobre 1917.)

Capitaux employés en achats de rentes effectués en Bourse du 11 au 20 octobre 1924 pour le fonds spécial des emprunts de la Défense nationale..... Néant.

## II. — CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Opérations des caisses d'épargne ordinaires avec la caisse des dépôts et consignations.

Résultats parvenus du 11 au 20 octobre 1924.

Dépôts de fonds .....	8.118.487 08
Retraits de fonds.....	12.113.532 36

Excédent de retraits... 3.995.045 28

Excédent de dépôts du 1<sup>er</sup> janvier au 20 octobre 1924 .....

Capitaux employés en achats de rentes effectués en Bourse du 11 au 20 octobre 1924:

1° Pour le compte des déposants des caisses d'épargne ordinaires .....

45.037 89

2° Pour placement des arrages et des capitaux encaissés sur les valeurs composant le portefeuille provenant des caisses d'épargne ordinaires.....

5.999.952 92

## ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du vendredi 17 octobre 1924.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE H.-F. DELABORDE

La séance est ouverte à quinze heures trente.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Cug examine dans quelle mesure la nouvelle édition d'une inscription de Delphes, publiée par M. Gabriel Colin, modifie ou confirme les conjectures émises sur le contenu et la date de la loi romaine contre la piraterie. Il est certain que l'inscription ne contenait pas le texte intégral de la loi, et qu'on a affiché à Delphes un simple extrait intéressant la Macédoine et l'Asie. Quant à la date, un passage déchiffré et rétabli dans le texte par M. Colin confirme celle de 67, proposée par M. Cug.

Le P. Scheil consacre une notice à J.-E. Gautier, orientaliste, mort récemment et né en 1861. Il avait exécuté à ses frais des fouilles à Homs (1893-1894), à Licht (Egypte) (1902-1903) et avait dirigé les fouilles officielles de Suse en 1904-1905, puis d'Eléphantine d'Egypte en 1910. A la fois archéologue et philologue, M. J.-E. Gautier laisse un nom qui mérite de survivre.

M. Salomon Reinach examine le fonds mytique d'un récit de Pausanias d'après lequel Mélanippe et Comaïhó auraient été, antérieurement à la guerre de Troie, sacrifiés par ordre de l'oracle de Delphes à la déesse Artémis de Patras parce que Comaïhó, prêtresse vierge de la déesse vierge aurait aimé le beau Mélanippe, dans le sanctuaire même. Or, ces noms signifient: « poulain noir » et « pouliche alezane »: cette légende remonte donc à l'époque du culte des animaux (zoomorphique) où la divinité, elle-même chevalline, était honorée aux époques de détresse par le sacrifice d'un couple de chevaux. La légende contée par Pausanias est donc, d'après M. S. Reinach, la transposition d'un rite très primitif.

M. H.-F. Delaborde fait part à ses collègues de la mort de M. Morel Fatio, membre de l'Académie, et rappelle la vie et les travaux de ce romaniste.

La séance est levée à dix-sept heures.

PIERRE DE PRESSAC.

## ACADÉMIE DES SCIENCES morales et politiques.

Séance du samedi 18 octobre 1924.

PRÉSIDENCE DE M. ARNAUNÉ, PRÉSIDENT

L'Académie procède à la nomination d'un membre chargé de la représenter au conseil supérieur de l'assistance publique, en remplacement de M. d'Haussonville.

M. Lépine est chargé de représenter l'Académie aux séances de ce conseil.

M. A. Millerand, ancien Président de la République, présente à l'Académie le récent ouvrage de M. Jacques Bardoux, sur J. Ramsay Macdonald.

Analysant l'ouvrage, M. Millerand montre que M. Bardoux a voulu, dans cet ouvrage, expliquer une carrière, étudier un tempérament et déterminer les influences qui se sont exercées sur le Premier britannique.

Parmi ces influences, M. Bardoux indique Keir Hardie et Mme Macdonald comme ayant joué un rôle prépondérant dans la carrière de cet homme d'Etat.

Quant à son socialisme, il paraît être avant tout une croyance morale « mais, dit M. Millerand, l'austérité et l'intransigeance de ses convictions n'empêchent pas le politique de déployer, dans la conduite des affaires et la poursuite des buts qu'il s'est assignés, une remarquable habileté ».

M. Raymond Guyot communique à l'Académie les résultats de ses recherches sur la première « entente cordiale » franco-anglaise, qualifiée ainsi pour la première fois, en 1831, par lord Palmerston, et qui devait durer, avec des éclipses, jusqu'en 1847.

Cette histoire ressemble parfois de bien près à celle d'à présent. M. Raymond Guyot s'occupe moins des rapports politiques, en général connus, ou des rapports intellectuels, qui commencent à l'être, que des rapports économiques négligés par les historiens et qui semblent pourtant avoir commandé les autres. Pendant quinze ans, l'Angleterre libre-échangiste a tenté d'obtenir, pour prix de son appui politique, l'abaissement de nos tarifs exagérément protecteurs. Trois fois un projet de



traité de commerce, déjà près d'être signé, fut rompu malgré le Gouvernement, par la résistance des industriels français coalisés.

Les mêmes intérêts tout puissants ont empêché l'Angleterre de collaborer librement, par son capital et son industrie, à la construction de nos chemins de fer. L'auteur de la communication montre que ce nationalisme économique fut l'obstacle principal au maintien de l'« entente cordiale » et l'une des raisons de la chute de Louis-Philippe.

Sur le rapport de M. Edouard Le Roy, le prix Malouet (3.000 fr.), qui doit être décerné à un professeur de l'enseignement secondaire en France ayant au moins quatre enfants, et qui, par ses mérites professionnels et par son dévouement à sa famille, mérite une marque d'estime publique, est accordé à M. Rabain, professeur au collège Saint-François-de-Salles, à Dijon, père de quatorze enfants, dont deux tués à l'ennemi.

## ACADEMIE FRANÇAISE

M. Hanotaux rappelle la vie et les œuvres d'Anatole France.

Lecture est donnée des télégrammes de condoléance parvenus à l'Académie.

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. le duc de La Fare déclare retirer la candidature qu'il avait posée au fauteuil de M. Pierre Loti et la reporter au fauteuil de M. le comte d'Haussonville.

## ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

Séance du samedi 18 octobre 1924.

L'Académie a fixé au 13 décembre 1924 sa séance publique annuelle. A cette séance sera exécutée la cantate du prix de Rome.

Le sujet choisi par l'Académie pour le concours du prix Bordin de 1928 est celui-ci: La sculpture languedocienne au douzième siècle.

## ACADÉMIE D'AGRICULTURE

Séance du mercredi 15 octobre 1924.

PRÉSIDENCE DE M. G. MOUSSU

**Dégâts causés à la récolte de pommes de terre par le Géophile.** — M. Lemée, horticulteur à Alençon, membre de la société de pathologie végétale et d'entomologie, signale les dégâts occasionnés à la pomme de terre par le *Geophilus Longicornis*. Dans une note présentée par le comte Roederer, M. Lemée décrit la nature des dégâts causés aux tubercules par ce myriapode, commun dans certains jardins potagers. D'abord verticaux, les trous d'entrée s'étendent irrégulièrement et forment des chambres profondes et irrégulières qui sont recouvertes par la peau qui reste entière; dans ces chambres, les géophyles vivent en colonies pouvant atteindre vingt ou trente individus qui dévorent la chair du tubercule. Le Géophile se tient à 45 ou 20 centimètres de profondeur et attaque surtout les tubercules supérieurs; le sol qu'il semble préférer est un sol meuble et frais. Les tubercules minés et habités par ce Géophile atteignent, cette année, 25 à 30 p. 100 dans la région d'Alençon.

Pour le détruire, on conseille la production dans le sol de vapeurs de sulfure de carbone ou d'hydrogène sulfuré. Le sol désinfecté par la Sulgine, que l'on peut se procurer aux laboratoires Georges Truffaut, à Versailles, empêche naturellement les dégâts de ce myriapode. Mais ces procédés de destruction sont coûteux et M. Roederer croit qu'on pourrait employer la sylvinité, qui détruit les vers blancs.

**Amélioration du logement des ouvriers agricoles.** — M. Bechmann résume les principaux

passages d'un rapport de M. Dufourmantelle, président de la société française des habitations à bon marché, sur l'amélioration du logement rural. L'action des offices publics d'habitations à bon marché pourrait s'exercer utilement dans ce sens, ainsi que l'ont démontré d'intéressantes réalisations dans les départements de la Seine-Inférieure, d'Eure-et-Loir et des Alpes-Maritimes. Les petits propriétaires peuvent sans doute recourir aux sociétés de crédit immobilier, visées par la loi du 5 décembre 1922, mais ces sociétés s'occupent plutôt de la propriété urbaine. Une active propagande des chambres d'agriculture et des grands groupements agricoles donnerait de meilleurs résultats, en utilisant la législation des habitations à bon marché.

**Organisation moderne des livres généalogiques.** — M. Alfred Massé appelle l'attention de l'Académie sur l'intérêt que présente l'Atlas de M. Martial Laplaud, susceptible d'être mis à la disposition des éleveurs et des organisations qui s'occupent de la tenue des livres généalogiques. M. Laplaud a classé méthodiquement chacun des documents dont, pour les Herd Book, Stud Book, Pig Book et Flock Book, la rédaction incombe soit à l'éleveur, soit aux personnes chargées de la tenue des livres, envisageant successivement tous les cas qui peuvent se présenter, qu'il s'agisse de l'inscription au livre des jeunes, au livre généalogique proprement dit, ou à un livre d'épave, si comme cela est désirable, la tenue en est décidée.

C'est non seulement la tenue régulière des registres de « l'état civil » qui est ainsi organisée pour le bétail, mais ces registres qu'accompagnent des photographies et des documents inspirés des principes posés par M. Leroy, dans son travail pour l'identification des animaux, constituent des documents comparables aux fiches du service anthropométrique.

**Traitement des blés contre la carie et le charbon.** — L'efficacité des sels de cuivre à l'égard des maladies cryptogamiques des céréales n'est pas contestée, mais si le sulfate de cuivre a une action destructive énergique sur les spores des plantes inférieures, M. Vermorel estime qu'il a aussi une action nuisible sur la végétation des céréales. Si un traitement humide a l'avantage de répartir rapidement le sulfate de cuivre sur le grain et d'être d'efficacité immédiate, il présente de nombreux inconvénients. Tout d'abord, si l'on envisage le grain de blé au moment où on le sort de la solution de sulfate de cuivre, il est recouvert d'une mince couche de liquide, où la concentration en sulfate de cuivre va augmenter pendant le séchage, par suite de l'évaporation; d'où effet nuisible plus marqué sur la germination.

D'autre part, si on plonge le blé dans la solution de sulfate de cuivre pendant un temps très court, la plumule et le sillon médian sont difficilement mouillés. Or c'est précisément en ces points que se trouvent retenus le plus facilement les spores de charbon et de carie. Si on plonge le blé dans la solution pour un temps plus long, outre les dangers pour le germe, il s'amorce un commencement de germination. Si le grain est ensuite séché, la germination s'arrête et ne retrouve plus par la suite, même dans des conditions favorables, sa pleine vigueur.

Enfin, lorsque le grain semé germe dans la terre sous l'influence de l'humidité et de la chaleur, le sulfate de cuivre dissous dans l'eau du sol va créer tout autour du grain un milieu défavorable à la germination, en raison de sa teneur en sel cuprique soluble. D'où l'idée d'insolubiliser le composé cuprique, ce qui a un double effet: neutraliser l'action du sulfate de cuivre sur le grain, enrober le grain de fongicide insoluble. Cet enrobage est nécessaire, car le grain peut être réinfecté dans le sol par les spores de charbon ou carie restées de la précédente récolte, ou apportés par les fumiers. Le composé cuprique, insoluble dans l'eau, est capable de se dissoudre dans l'eau du sol chargée d'acide carbonique, en proportion suffisante pour tuer la spore en germination sans gêner la plante dans son développement. L'enrobage s'obtient en traitant par l'eau de chaux, le grain trempé au sulfate de cuivre.

Il résulte des expériences poursuivies par M. Vermorel que, dans le traitement des blés contre la carie et le charbon, l'acétate de cuivre cons-

titue un agent de traitement intéressant. Appliqué en solution, il permet de traiter les semences à l'avance. Son emploi en poudre, à sec, mérite une plus large recommandation, son action sur la végétation est plus réduite encore et, à cet avantage, viennent se joindre ceux de l'emploi d'une poudre: facilité de manipulation, bonne localisation du produit cuprique, bonne conservation des semences.

M. H. Hitier fait remarquer qu'il arrive, en effet, fréquemment, que la germination de grains soit détruite du fait de l'emploi du sulfate de cuivre, mais cela est dû à ce que ces grains avaient été plus ou moins brisés, fendus par le battage; les grains intacts, bien entiers, ne souffrent pas du vitriolage soit par aspersion, soit par immersion.

**La question doryphorique vue de l'étranger.** — M. Faytaud, correspondant, proteste, dans une note communiquée par M. Marchal, contre l'exagération de certaines informations étrangères relatives à l'invasion du doryphore, nuisibles à l'agriculture et au commerce français.

La vérité est que le doryphore ne s'est répandu en France que sur un très petit nombre de champs situés dans un rayon de 140 kilomètres au plus autour du point originel, c'est-à-dire dans une aire où la propagation naturelle par les vols d'essaimage suffit à expliquer son apparition.

Après deux ans et demi, à l'automne 1924, le territoire sur lequel ont apparu ces foyers et qui demeure suspect ne comprend, avec le département de la Gironde, qu'une faible portion de ses limitrophes. Il peut être défini par le périmètre Royan-Cognac-Périgueux-Libourne-Bazas-Mont-de-Marsan-Arcachon. Cela représente, au maximum, une aire de diffusion de 15.000 kilomètres carrés.

**La brunissure des souches.** — M. Zacharewicz, correspondant, signale aux viticulteurs les heureux effets du sulfate de potasse sur cette maladie qui sévit en ce moment dans les vignobles de l'Hérault. La brunissure ne se développe qu'au moment où le raisin commence à mûrir, ce qui épuise les feuilles en potasse. Si la potasse n'arrive pas en quantité suffisante dans les cellules pour combler les vides, les feuilles commencent à brunir puis à se dessécher; les raisins ne grossissent plus, restent acides et la végétation des sarments et de la souche est compromise.

**La société d'agriculture de la Chine nouvelle.** — M. Edmond Gain, directeur de l'institut agricole et colonial de l'université de Nancy, annonce la fondation récente, dans cette ville, d'une société d'agriculture qui vient de publier un *Bulletin* imprimé en caractères chinois. L'article 2 des statuts de cette société indique qu'elle a pour but de grouper tous les techniciens agronomiques chinois, en vue d'approfondir les études agricoles et d'introduire les sciences modernes en Chine. L'association des étudiants chinois à Nancy a pris l'initiative de cette fondation, à l'instar des grandes sociétés agricoles qui sont à l'avant-garde de l'évolution de l'agriculture européenne.

RAYMOND DUGUAY.

## INFORMATIONS

SOCIÉTÉ NATIONALE D'HORTICULTURE DE FRANCE

En raison de l'occupation du Cours-la-Reine par l'exposition des arts décoratifs, la société nationale d'horticulture de France tiendra son exposition horticole d'automne au Palais de bois, à la Porte-Maillot, au coin du boulevard Lannes, à Paris.

Cette exhibition consacrée aux chrysanthèmes, fruits, arbres fruitiers, fleurs et légumes de saison, industries et beaux-arts horticoles, ouvrira le 24 octobre 1924, pour clôturer le 2 novembre 1924 inclus.



**BULLETIN COMMERCIAL**

**Métaux bruts.** — Les prix des métaux ci-dessous sont la reproduction du prix courant légal (cote officielle hebdomadaire) des mar-

chandises en gros sur la place de Paris, rédigé par les courtiers assermentés du tribunal de la Seine:

A L'ACQUITTE	1924		COURS de la semaine correspondante.	
	18 octobre.	11 octobre.	1923.	1922.
Les 400 kilogr.	francs.	francs.	francs.	francs.
Aluminium français 98/99 p. 100 en lingots de 3 kilogr. et plus, liv. Paris.....	1.015 »	1.015 »	770 »	650 »
Cuivre en barres, Chili, Américain ou autres provenances équivalentes, marques ordinaires, liv. Havre.....	M	M	M	M
Cuivre en barres, Chili, Américain ou autres provenances équivalentes, premières marques, liv. Havre.....	M	M	M	M
Cuivre en lingots et plaques de laminage, liv. Havre ou Rouen.....	600 50	595 »	514 50	445 »
Cuivre en lingots propres au laitén, liv. Havre ou Rouen.....	600 50	595 »	514 50	445 »
Cuivre en cathodes, liv. Havre ou Rouen.....	594 75	589 »	507 50	440 »
Cuivre minéral de Corocoro, liv. Havre.....	M	M	M	M
Etain Banka, liv. Havre ou Paris.....	2.281 »	2.303 »	1.653 »	1.109 »
Etain Billiton, liv. Havre.....	M	M	M	M
Etain Détroits, liv. Havre.....	2.255 »	2.280 »	1.626 »	1.104 »
Etain anglais de Cornouailles, liv. Paris.....	2.223 »	2.244 »	1.627 »	1.091 »
Plomb de provenances diverses, marques ordinaires, liv. Havre ou Rouen.....	334 »	330 »	226 »	171 »
Plomb de provenances diverses, marques ordinaires, liv. Paris.....	339 »	335 »	231 »	176 »
Zinc bonnes marques, liv. Havre ou Paris.....	304 »	306 50	264 75	227 50
Zinc extra pur, liv. Havre ou Paris.....	331 50	334 50	291 25	244 50

**TIRAGES A PART**  
du « Journal officiel ».

Les textes suivants, fermant chacun un fascicule spécial, sont en vente dans les bureaux du Journal officiel.

**Accidents du travail.**

N° 39. — Décret approuvant les statuts types des syndicats de garantie prévus par l'article 6 de la loi du 12 avril 1906. — Décret modifiant le décret du 28 février 1899 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 9 avril 1898 (extrait du Journal officiel du 17 mai 1923)..... 0 fr. 15

N° 47. — Décrets pour l'exécution de la loi du 15 décembre 1922 étendant aux exploitations agricoles la législation sur les accidents du travail (extrait du Journal officiel du 30 août 1923)..... 0 fr. 30

N° 50. — Instruction pour l'application de la loi du 15 décembre 1922 étendant aux exploitations agricoles la législation sur les accidents du travail (extrait du Journal officiel du 28 septembre 1923)..... 0 fr. 30

N° 52. — Loi étendant aux exploitations agricoles la législation sur les accidents du travail (extrait du Journal officiel du 16 décembre 1922)..... 0 fr. 15

**Agents des chemins de fer.**

N° 28. — Décret portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 23 avril 1919 aux agents des grands réseaux d'intérêt général autres que les mécaniciens, chauffeurs et agents des trains (extrait du Journal officiel du 15 septembre 1922). 0 fr. 15

**Allocations militaires pour soutiens de famille.**

N° 45. — Décret portant règlement d'administration publique suivi d'une circulaire, pour l'application de l'article 24 de la loi du 1<sup>er</sup> avril 1923 (allocation aux familles dont les soutiens indispensables sont appelés sous les drapeaux) (extrait du Journal officiel des 27 juillet et 12 août 1923)..... 0 fr. 30

N° 58. — Décret modifiant le décret du 20 juillet 1923 suivi d'une instruction pour l'application de l'article 24 de la loi du 1<sup>er</sup> avril 1923 sur le recrutement de l'armée (allocations aux familles dont les soutiens indispensables sont appelés sous les drapeaux) (extrait du Journal officiel du 2 avril 1924)..... 0 fr. 15

**Bouilleurs de cru.**

N° 46. — Circulaire relative au nouveau régime des bouilleurs de cru (extrait du Journal officiel du 18 août 1923)..... 0 fr. 40

**Budget de 1922.**

N° 24. — Loi portant fixation du budget général de l'exercice 1922 (extrait du Journal officiel du 1<sup>er</sup> janvier 1922)..... 0 fr. 30

**Code de la route.**

N° 31. — Décret abrogeant le décret du 27 mai 1921 (code de la route) et portant règlement général sur la police de la circulation et du roulage (extrait du Journal officiel du 6 janvier 1923)..... 0 fr. 15

**Convention commerciale franco-tchécoslovaque.**

N° 48. — Décret portant publication et mise en application, à titre provisoire, de la convention commerciale entre la France et la république tchécoslovaque (extrait du Journal officiel du 31 août 1923)..... 0 fr. 40

**Emplois réservés.**

N° 32. — Loi réservant des emplois aux anciens militaires pensionnés pour infirmités de guerre, ainsi qu'aux veuves et orphelins de guerre (extrait du Journal officiel du 7 février 1923)..... 0 fr. 40

N° 44 bis. — Décret portant règlement d'administration publique pris en exécution de la loi du 30 janvier 1923 réservant des emplois aux anciens militaires pensionnés pour infirmités de guerre, ainsi qu'aux veuves et orphelins de guerre (extrait du Journal officiel du 25 juillet 1923)..... 0 fr. 15

N° 53. — Instruction pour servir à l'application de dispositions de la loi du 30 janvier 1923 et du règlement d'administration publi-

que du 13 juillet 1923. (extrait du Journal officiel du 14 décembre 1923)..... 0 fr. 40

N° 64. — Liste des emplois réservés par les entreprises industrielles ou commerciales aux anciens militaires pensionnés pour infirmités de guerre ainsi qu'aux veuves, aux orphelins de guerre et aux victimes civiles de la guerre (extrait du Journal officiel du 29 avril 1924)..... 0 fr. 40

**Energie électrique.**

N° 20. — Circulaire et arrêté déterminant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 (extrait du Journal officiel du 14 septembre 1921)..... 0 fr. 30

N° 36. — Décret portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 en ce qui concerne les concessions de transport d'énergie électrique à haute tension accordées par l'Etat (extrait du Journal officiel du 29 avril 1923)..... 0 fr. 15

N° 43. — Loi facilitant par des avances de l'Etat la distribution de l'énergie électrique dans les campagnes (extrait du Journal officiel du 4 août 1923)..... 0 fr. 15

N° 66. — Circulaire et arrêté déterminant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique (extrait du Journal officiel du 1<sup>er</sup> juillet 1924)..... 0 fr. 30

**Enseignement primaire.**

N° 46. — Instructions relatives au nouveau plan d'études des écoles primaires élémentaires (extrait du Journal officiel du 22 juin 1923)..... 0 fr. 30

**Enseignement secondaire.**

N° 38. — Décret relatif à la réforme du plan des études de l'enseignement secondaire (extrait du Journal officiel du 4 mai 1923) 0 fr. 15

N° 54. — Arrêté relatif aux horaires et aux programmes de l'enseignement secondaire dans les classes des lycées et collèges de garçons (extrait du Journal officiel du 13 décembre 1923)..... 0 fr. 30

**Fonctionnaires mobilisés.**

N° 63. — Loi réglant l'entrée en carrière et l'avancement des fonctionnaires et candidats fonctionnaires, agents, sous-agents et ouvriers civils démobilisés de l'Etat (extrait du Journal officiel du 18 avril 1924)..... 0 fr. 15

**Frais de justice.**

N° 11. — Décret portant règlement d'administration publique sur les frais de justice en matière criminelle, de police correctionnelle et de simple police (extrait du Journal officiel du 7 décembre 1920)..... 0 fr. 30

Tous ces fascicules sont en vente aux bureaux du Journal officiel, 31, quai Voltaire. Pour les recevoir par la poste, il suffit d'en faire parvenir le montant à l'administration du Journal officiel et de les désigner par leur numéro.

**Chemins de fer de l'Est.**

La compagnie de l'Est a l'honneur de faire connaître que le train de luxe trihebdomadaire Orient-express (Paris-Bucarest), qui circule actuellement entre Paris et Vienne par la route de Bâle, reprendra, à partir du 4 novembre, l'itinéraire Strasbourg-Munich.

Départ de Paris-Est à 19 h. 55, avec la correspondance de Londres (dép. 11 heures), les mardis, jeudis et samedis. Premier départ de Londres et de Paris, le mardi 4 novembre. Arrivée à Vienne-Ouest, le lendemain à 22 heures.

Arrivée à Budapest et Bucarest, et départ de ces villes au retour, comme actuellement.

Départ de Vienne-Ouest à 9 h. 35, les jeudis.



dimanches et mardis. Premier départ de Vienne-Ouest, le mardi 4 novembre.

Arrivée à Paris, le lendemain à 10 h. 35 et correspondance sur Londres (arrivée, 19 h. 15).

En même temps, un nouveau service tri-hebdomadaire de trains de luxe sera établi entre Paris, la Suisse, le Tyrol et Vienne, par l'Arberg.

A partir du 3 novembre, départ de Paris

à 19 h. 30, avec correspondance de Londres (dép., 11 heures) les lundis, mercredis et vendredis. Premier départ de Londres et de Paris, le lundi 3 novembre.

Arrivée à Zurich, le lendemain à 6 h. 30, et à Vienne-Ouest, vers 23 heures.

A partir du 5 novembre, départ de Vienne-Ouest vers 7 h. 30, les mercredis, vendredis et lundis. Premier départ de Vienne, le mercredi 5 novembre.

Passage à Zurich à minuit.

Arrivée à Paris, le lendemain à 9 h. 15, et correspondance pour Londres (arrivée, 19 h. 15). Pendant les périodes de sports d'hiver, service de wagons-lits directs de Calais et Paris vers l'Engadine et l'Oberland.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris 7<sup>e</sup>.

Le Directeur des Journaux officiels : G. PRYCLON.

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

JOUISSANCE	Lundi 20 Octobre.	AU COMPTANT	TERME Opérations de liquidation	JOUISSANCE	Lundi 20 Octobre.	AU COMPTANT	TERME Opérations de liquidation
<b>FONDS D'ETAT FRANÇAIS</b>				<b>FONDS GARANTIS par le Gouvernement français.</b>			
Oct 24	3 %	50'75 51' 50'97 1/2	...	Oct 24	Gouv. gén. de l'Afrique équat 1 <sup>re</sup> 6 %	420	...
Oct 19	Promesses d'inscriptions 3 %	...	...	Oct 24	Gouv. gén. de l'Afrique occid. 1 <sup>re</sup> 6 %	230	...
Oct 24	3 % amort. (r. 500 fr., p. coup. de 15 fr. de rente)	61'50	...	Oct 24	Emp. 3 % 1903-7-10 Ob. 500 r. p. d° 6 1/2 % 1924, ob. r. à 500 f.	430	...
Oct 24	3 1/2 % amort. (r. à 200 fr., par coupon de 7 fr. de rente), tout payé avant février 1915	62'80 63'05 30 20	...	Oct 24	Emp. 2 1/2 % du Prot. de l'Annam Tonkin obl. remb. à 100 fr.	50	...
Oct 24	5 % 1915-1916	52'20 45 55 60 70	...	Oct 24	Gouv. gén. du Congo français Emp. 3 % 1909 Ob. 500 f. remb. au pair (int. et amort. gar.)	...	...
Oct 24	4 % 1917	51'05 55 65 70 60	...	Oct 24	Gouv. gén. de l'Afrique équat 1 <sup>re</sup> 6 %	420	...
Oct 24	4 % 1918	73'70 85 90	...	Oct 24	Gouv. gén. de l'Afrique occid. 1 <sup>re</sup> 6 %	230	...
Nov 24	5 % 1920 amortissable	76'35 40 45 50 45	...	Oct 24	Emp. 3 % 1903-7-10 Ob. 500 r. p. d° 6 1/2 % 1924, ob. r. à 500 f.	430	...
Oct 24	Obligations 4 % 1912-1914 des Chem. de fer de l'Etat, à 500 fr. d° 5 % 1919, remb. à 500 fr.	272	...	Oct 24	Emp. 2 1/2 % du Prot. de l'Annam Tonkin obl. remb. à 100 fr.	50	...
Oct 24	Bons du Trésor	308 309'50 310	...	Oct 24	Gouv. gén. du Congo français Emp. 3 % 1909 Ob. 500 f. remb. au pair (int. et amort. gar.)	...	...
Oct 24	Obligations du Trésor	...	...	Oct 24	Gouv. gén. de l'Afrique équat 1 <sup>re</sup> 6 %	420	...
Sept 24	Bons du Trésor 6 % 1922 de 500 fr., t. coup.	486'75 485 486'25	...	Oct 24	Gouv. gén. de l'Afrique occid. 1 <sup>re</sup> 6 %	230	...
Sept 24	d° Bons barrés, t. coup.	486'25	...	Oct 24	Emp. 3 % 1903-7-10 Ob. 500 r. p. d° 6 1/2 % 1924, ob. r. à 500 f.	430	...
Oct 24	Bons du Trésor 6 % fév 1923 de 500 fr., à 3, 6 ou 10 ans, t. coup.	487	...	Oct 24	Emp. 2 1/2 % du Prot. de l'Annam Tonkin obl. remb. à 100 fr.	50	...
Oct 24	d° Bons barrés, t. coup.	...	...	Oct 24	Gouv. gén. du Congo français Emp. 3 % 1909 Ob. 500 f. remb. au pair (int. et amort. gar.)	...	...
Oct 24	Bons du Trésor 6 % sept. 1923 de 500 fr., à 3, 6 ou 10 ans, t. coup.	481 481'25 481'50	...	Oct 24	Gouv. gén. de l'Afrique équat 1 <sup>re</sup> 6 %	420	...
Oct 24	d° Bons barrés, t. coup.	...	...	Oct 24	Gouv. gén. de l'Afrique occid. 1 <sup>re</sup> 6 %	230	...
Oct 24	Bons du Trésor 6 % 1922 de 500 fr., t. coup.	486'75 485 486'25	...	Oct 24	Emp. 3 % 1903-7-10 Ob. 500 r. p. d° 6 1/2 % 1924, ob. r. à 500 f.	430	...
Oct 24	d° Bons barrés, t. coup.	486'25	...	Oct 24	Emp. 2 1/2 % du Prot. de l'Annam Tonkin obl. remb. à 100 fr.	50	...
Oct 24	Bons du Trésor 6 % fév 1923 de 500 fr., à 3, 6 ou 10 ans, t. coup.	487	...	Oct 24	Gouv. gén. du Congo français Emp. 3 % 1909 Ob. 500 f. remb. au pair (int. et amort. gar.)	...	...
Oct 24	d° Bons barrés, t. coup.	...	...	Oct 24	Gouv. gén. de l'Afrique équat 1 <sup>re</sup> 6 %	420	...
Oct 24	Bons du Trésor 6 % sept. 1923 de 500 fr., à 3, 6 ou 10 ans, t. coup.	481 481'25 481'50	...	Oct 24	Gouv. gén. de l'Afrique occid. 1 <sup>re</sup> 6 %	230	...
Oct 24	d° Bons barrés, t. coup.	...	...	Oct 24	Emp. 3 % 1903-7-10 Ob. 500 r. p. d° 6 1/2 % 1924, ob. r. à 500 f.	430	...
Oct 24	Bons du Trésor 6 % 1922 de 500 fr., t. coup.	486'75 485 486'25	...	Oct 24	Emp. 2 1/2 % du Prot. de l'Annam Tonkin obl. remb. à 100 fr.	50	...
Oct 24	d° Bons barrés, t. coup.	486'25	...	Oct 24	Gouv. gén. du Congo français Emp. 3 % 1909 Ob. 500 f. remb. au pair (int. et amort. gar.)	...	...
Oct 24	Bons du Trésor 6 % fév 1923 de 500 fr., à 3, 6 ou 10 ans, t. coup.	487	...	Oct 24	Gouv. gén. de l'Afrique équat 1 <sup>re</sup> 6 %	420	...
Oct 24	d° Bons barrés, t. coup.	...	...	Oct 24	Gouv. gén. de l'Afrique occid. 1 <sup>re</sup> 6 %	230	...
Oct 24	Bons du Trésor 6 % sept. 1923 de 500 fr., à 3, 6 ou 10 ans, t. coup.	481 481'25 481'50	...	Oct 24	Emp. 3 % 1903-7-10 Ob. 500 r. p. d° 6 1/2 % 1924, ob. r. à 500 f.	430	...
Oct 24	d° Bons barrés, t. coup.	...	...	Oct 24	Emp. 2 1/2 % du Prot. de l'Annam Tonkin obl. remb. à 100 fr.	50	...
Oct 24	Bons du Trésor 6 % 1922 de 500 fr., t. coup.	486'75 485 486'25	...	Oct 24	Gouv. gén. du Congo français Emp. 3 % 1909 Ob. 500 f. remb. au pair (int. et amort. gar.)	...	...
Oct 24	d° Bons barrés, t. coup.	486'25	...	Oct 24	Gouv. gén. de l'Afrique équat 1 <sup>re</sup> 6 %	420	...
Oct 24	Bons du Trésor 6 % fév 1923 de 500 fr., à 3, 6 ou 10 ans, t. coup.	487	...	Oct 24	Gouv. gén. de l'Afrique occid. 1 <sup>re</sup> 6 %	230	...
Oct 24	d° Bons barrés, t. coup.	...	...	Oct 24	Emp. 3 % 1903-7-10 Ob. 500 r. p. d° 6 1/2 % 1924, ob. r. à 500 f.	430	...
Oct 24	Bons du Trésor 6 % sept. 1923 de 500 fr., à 3, 6 ou 10 ans, t. coup.	481 481'25 481'50	...	Oct 24	Emp. 2 1/2 % du Prot. de l'Annam Tonkin obl. remb. à 100 fr.	50	...
Oct 24	d° Bons barrés, t. coup.	...	...	Oct 24	Gouv. gén. du Congo français Emp. 3 % 1909 Ob. 500 f. remb. au pair (int. et amort. gar.)	...	...
Oct 24	Bons du Trésor 6 % 1922 de 500 fr., t. coup.	486'75 485 486'25	...	Oct 24	Gouv. gén. de l'Afrique équat 1 <sup>re</sup> 6 %	420	...
Oct 24	d° Bons barrés, t. coup.	486'25	...	Oct 24	Gouv. gén. de l'Afrique occid. 1 <sup>re</sup> 6 %	230	...
Oct 24	Bons du Trésor 6 % fév 1923 de 500 fr., à 3, 6 ou 10 ans, t. coup.	487	...	Oct 24	Emp. 3 % 1903-7-10 Ob. 500 r. p. d° 6 1/2 % 1924, ob. r. à 500 f.	430	...
Oct 24	d° Bons barrés, t. coup.	...	...	Oct 24	Emp. 2 1/2 % du Prot. de l'Annam Tonkin obl. remb. à 100 fr.	50	...
Oct 24	Bons du Trésor 6 % sept. 1923 de 500 fr., à 3, 6 ou 10 ans, t. coup.	481 481'25 481'50	...	Oct 24	Gouv. gén. du Congo français Emp. 3 % 1909 Ob. 500 f. remb. au pair (int. et amort. gar.)	...	...
Oct 24	d° Bons barrés, t. coup.	...	...	Oct 24	Gouv. gén. de l'Afrique équat 1 <sup>re</sup> 6 %	420	...
Oct 24	Bons du Trésor 6 % 1922 de 500 fr., t. coup.	486'75 485 486'25	...	Oct 24	Gouv. gén. de l'Afrique occid. 1 <sup>re</sup> 6 %	230	...
Oct 24	d° Bons barrés, t. coup.	486'25	...	Oct 24	Emp. 3 % 1903-7-10 Ob. 500 r. p. d° 6 1/2 % 1924, ob. r. à 500 f.	430	...
Oct 24	Bons du Trésor 6 % fév 1923 de 500 fr., à 3, 6 ou 10 ans, t. coup.	487	...	Oct 24	Emp. 2 1/2 % du Prot. de l'Annam Tonkin obl. remb. à 100 fr.	50	...
Oct 24	d° Bons barrés, t. coup.	...	...	Oct 24	Gouv. gén. du Congo français Emp. 3 % 1909 Ob. 500 f. remb. au pair (int. et amort. gar.)	...	...
Oct 24	Bons du Trésor 6 % sept. 1923 de 500 fr., à 3, 6 ou 10 ans, t. coup.	481 481'25 481'50	...	Oct 24	Gouv. gén. de l'Afrique équat 1 <sup>re</sup> 6 %	420	...
Oct 24	d° Bons barrés, t. coup.	...	...	Oct 24	Gouv. gén. de l'Afrique occid. 1 <sup>re</sup> 6 %	230	...
Oct 24	Bons du Trésor 6 % 1922 de 500 fr., t. coup.	486'75 485 486'25	...	Oct 24	Emp. 3 % 1903-7-10 Ob. 500 r. p. d° 6 1/2 % 1924, ob. r. à 500 f.	430	...
Oct 24	d° Bons barrés, t. coup.	486'25	...	Oct 24	Emp. 2 1/2 % du Prot. de l'Annam Tonkin obl. remb. à 100 fr.	50	...
Oct 24	Bons du Trésor 6 % fév 1923 de 500 fr., à 3, 6 ou 10 ans, t. coup.	487	...	Oct 24	Gouv. gén. du Congo français Emp. 3 % 1909 Ob. 500 f. remb. au pair (int. et amort. gar.)	...	...
Oct 24	d° Bons barrés, t. coup.	...	...	Oct 24	Gouv. gén. de l'Afrique équat 1 <sup>re</sup> 6 %	420	...
Oct 24	Bons du Trésor 6 % sept. 1923 de 500 fr., à 3, 6 ou 10 ans, t. coup.	481 481'25 481'50	...	Oct 24	Gouv. gén. de l'Afrique occid. 1 <sup>re</sup> 6 %	230	...
Oct 24	d° Bons barrés, t. coup.	...	...	Oct 24	Emp. 3 % 1903-7-10 Ob. 500 r. p. d° 6 1/2 % 1924, ob. r. à 500 f.	430	...
Oct 24	Bons du Trésor 6 % 1922 de 500 fr., t. coup.	486'75 485 486'25	...	Oct 24	Emp. 2 1/2 % du Prot. de l'Annam Tonkin obl. remb. à 100 fr.	50	...
Oct 24	d° Bons barrés, t. coup.	486'25	...	Oct 24	Gouv. gén. du Congo français Emp. 3 % 1909 Ob. 500 f. remb. au pair (int. et amort. gar.)	...	...
Oct 24	Bons du Trésor 6 % fév 1923 de 500 fr., à 3, 6 ou 10 ans, t. coup.	487	...	Oct 24	Gouv. gén. de l'Afrique équat 1 <sup>re</sup> 6 %	420	...
Oct 24	d° Bons barrés, t. coup.	...	...	Oct 24	Gouv. gén. de l'Afrique occid. 1 <sup>re</sup> 6 %	230	...
Oct 24	Bons du Trésor 6 % sept. 1923 de 500 fr., à 3, 6 ou 10 ans, t. coup.	481 481'25 481'50	...	Oct 24	Emp. 3 % 1903-7-10 Ob. 500 r. p. d° 6 1/2 % 1924, ob. r. à 500 f.	430	...
Oct 24	d° Bons barrés, t. coup.	...	...	Oct 24	Emp. 2 1/2 % du Prot. de l'Annam Tonkin obl. remb. à 100 fr.	50	...
Oct 24	Bons du Trésor 6 % 1922 de 500 fr., t. coup.	486'75 485 486'25	...	Oct 24	Gouv. gén. du Congo français Emp. 3 % 1909 Ob. 500 f. remb. au pair (int. et amort. gar.)	...	...
Oct 24	d° Bons barrés, t. coup.	486'25	...	Oct 24	Gouv. gén. de l'Afrique équat 1 <sup>re</sup> 6 %	420	...
Oct 24	Bons du Trésor 6 % fév 1923 de 500 fr., à 3, 6 ou 10 ans, t. coup.	487	...	Oct 24	Gouv. gén. de l'Afrique occid. 1 <sup>re</sup> 6 %	230	...
Oct 24	d° Bons barrés, t. coup.	...	...	Oct 24	Emp. 3 % 1903-7-10 Ob. 500 r. p. d° 6 1/2 % 1924, ob. r. à 500 f.	430	...
Oct 24	Bons du Trésor 6 % sept. 1923 de 500 fr., à 3, 6 ou 10 ans, t. coup.	481 481'25 481'50	...	Oct 24	Emp. 2 1/2 % du Prot. de l'Annam Tonkin obl. remb. à 100 fr.	50	...
Oct 24	d° Bons barrés, t. coup.	...	...	Oct 24	Gouv. gén. du Congo français Emp. 3 % 1909 Ob. 500 f. remb. au pair (int. et amort. gar.)	...	...
Oct 24	Bons du Trésor 6 % 1922 de 500 fr., t. coup.	486'75 485 486'25	...	Oct 24	Gouv. gén. de l'Afrique équat 1 <sup>re</sup> 6 %	420	...
Oct 24	d° Bons barrés, t. coup.	486'25	...	Oct 24	Gouv. gén. de l'Afrique occid. 1 <sup>re</sup> 6 %	230	...
Oct 24	Bons du Trésor 6 % fév 1923 de 500 fr., à 3, 6 ou 10 ans, t. coup.	487	...	Oct 24	Emp. 3 % 1903-7-10 Ob. 500 r. p. d° 6 1/2 % 1924, ob. r. à 500 f.	430	...
Oct 24	d° Bons barrés, t. coup.	...	...	Oct 24	Emp. 2 1/2 % du Prot. de l'Annam Tonkin obl. remb. à 100 fr.	50	...
Oct 24	Bons du Trésor 6 % sept. 1923 de 500 fr., à 3, 6 ou 10 ans, t. coup.	481 481'25 481'50	...	Oct 24	Gouv. gén. du Congo français Emp. 3 % 1909 Ob. 500 f. remb. au pair (int. et amort. gar.)	...	...
Oct 24	d° Bons barrés, t. coup.	...	...	Oct 24	Gouv. gén. de l'Afrique équat 1 <sup>re</sup> 6 %	420	...
Oct 24	Bons du Trésor 6 % 1922 de 500 fr., t. coup.	486'75 485 486'25	...	Oct 24	Gouv. gén. de l'Afrique occid. 1 <sup>re</sup> 6 %	230	...
Oct 24	d° Bons barrés, t. coup.	486'25	...	Oct 24	Emp. 3 % 1903-7-10 Ob. 500 r. p. d° 6 1/2 % 1924, ob. r. à 500 f.	430	...
Oct 24	Bons du Trésor 6 % fév 1923 de 500 fr., à 3, 6 ou 10 ans, t. coup.	487	...	Oct 24	Emp. 2 1/2 % du Prot. de l'Annam Tonkin obl. remb. à 100 fr.	50	...
Oct 24	d° Bons barrés, t. coup.	...	...	Oct 24	Gouv. gén. du Congo français Emp. 3 % 1909 Ob. 500 f. remb. au pair (int. et amort. gar.)	...	...
Oct 24	Bons du Trésor 6 % sept. 1923 de 500 fr., à 3, 6 ou 10 ans, t. coup.	481 481'25 481'50	...	Oct 24	Gouv. gén. de l'Afrique équat 1 <sup>re</sup> 6 %	420	...
Oct 24	d° Bons barrés, t. coup.	...	...	Oct 24	Gouv. gén. de l'Afrique occid. 1 <sup>re</sup> 6 %	230	...
Oct 24	Bons du Trésor 6 % 1922 de 500 fr., t. coup.	486'75 485 486'25	...	Oct 24	Emp. 3 % 1903-7-10 Ob. 500 r. p. d° 6 1/2 % 1924, ob. r. à 500 f.	430	...
Oct 24	d° Bons barrés, t. coup.	486'25	...	Oct 24	Emp. 2 1/2 % du Prot. de l'Annam Tonkin obl. remb. à 100 fr.	50	...
Oct 24	Bons du Trésor 6 % fév 1923 de 500 fr., à 3, 6 ou 10 ans, t. coup.	487	...	Oct 24	Gouv. gén. du Congo français Emp. 3 % 1909 Ob. 500 f. remb. au pair (int. et amort. gar.)	...	...
Oct 24	d° Bons barrés, t. coup.	...	...	Oct 24	Gouv. gén. de l'Afrique équat 1 <sup>re</sup> 6 %	420	...
Oct 24	Bons du Trésor 6 % sept. 1923 de 500 fr., à 3, 6 ou 10 ans, t. coup.	481 481'25 481'50	...	Oct 24	Gouv. gén. de l'Afrique occid. 1 <sup>re</sup> 6 %	230	...
Oct 24	d° Bons barrés, t. coup.	...	...	Oct 24	Emp. 3 % 1903-7-10 Ob. 500 r. p. d° 6 1/2 % 1924, ob. r. à 500 f.	430	...
Oct 24	Bons du Trésor 6 % 1922 de 500 fr., t. coup.	486'75 485 486'25	...	Oct 24	Emp. 2 1/2 % du Prot. de l'Annam Tonkin obl. remb. à 100 fr.	50	...
Oct 24	d° Bons barrés, t. coup.	486'25	...	Oct 24	Gouv. gén. du Congo français Emp. 3 % 1909 Ob. 500 f. remb. au pair (int. et amort. gar.)	...	...
Oct 24	Bons du Trésor 6 % fév 1923 de 500 fr., à 3, 6 ou 10 ans, t. coup.	487	...	Oct 24	Gouv. gén. de l'Afrique équat 1 <sup>re</sup> 6 %	420	...
Oct 24	d° Bons barrés, t. coup.	...	...	Oct 24	Gouv. gén. de l'Afrique occid. 1 <sup>re</sup> 6 %	230	...
Oct 24	Bons du Trésor 6 % sept. 1923 de 500 fr., à 3, 6 ou 10 ans, t. coup.	481 481'25 481'50	...	Oct 24	Emp. 3 % 1903-7-10 Ob. 500 r. p. d° 6 1/2 % 1924, ob. r. à 500 f.	430	...
Oct 24	d° Bons barrés, t. coup.	...	...	Oct 24	Emp. 2 1/2 % du Prot. de l'Annam Tonkin obl. remb. à 100 fr.	50	...
Oct 24	Bons du Trésor 6 % 1922 de 500 fr., t. coup.	486'75 485 486'25	...	Oct 24	Gouv. gén. du Congo français Emp. 3 % 1909 Ob. 500 f. remb. au pair (int. et amort. gar.)	...	...
Oct							



# ANNONCES

Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, Paris, 2<sup>e</sup>  
et dans ses succursales de Paris et des Départements.

L'Administration et les Fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

## COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DU MAROC

### TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de 365.000 obligations 6 1/2 0/0 1923 de 500 fr.

DATE du remboursement.	NOMBRE de titres amortis.	MONTANT de l'amortissement.
1935	400	200.000
1936	450	225.000
1937	450	225.000
1938	500	250.000
1939	500	250.000
1940	550	275.000
1941	600	300.000
1942	650	325.000
1943	650	325.000
1944	700	350.000
1945	750	375.000
1946	800	400.000
1947	850	425.000
1948	900	450.000
1949	1.000	500.000
1950	1.050	525.000
1951	1.100	550.000
1952	1.200	600.000
1953	1.250	625.000
1954	1.350	675.000
1955	1.400	700.000
1956	1.500	750.000
1957	1.600	800.000
1958	1.700	850.000
1959	1.850	925.000
1960	1.950	975.000
1961	2.050	1.025.000
1962	2.200	1.100.000
1963	2.350	1.175.000
1964	2.500	1.250.000
1965	2.650	1.325.000
1966	2.850	1.425.000
1967	3.000	1.500.000
1968	3.200	1.600.000
1969	3.400	1.700.000
1970	3.650	1.825.000
1971	3.900	1.950.000
1972	4.150	2.075.000
1973	4.400	2.200.000
1974	4.700	2.350.000
1975	5.000	2.500.000
1976	5.300	2.650.000
1977	5.650	2.825.000
1978	6.050	3.025.000
1979	6.450	3.225.000
1980	6.850	3.425.000
1981	7.300	3.650.000
1982	7.750	3.875.000
1983	8.250	4.125.000
1984	8.800	4.400.000
1985	9.400	4.700.000
1986	10.000	5.000.000
1987	10.650	5.325.000
1988	11.350	5.675.000
1989	12.050	6.025.000
1990	12.850	6.425.000
1991	13.700	6.850.000
1992	14.600	7.300.000
1993	15.550	7.775.000
1994	16.550	8.275.000
1995	17.600	8.800.000
1996	18.750	9.375.000
1997	19.950	9.975.000
1998	21.250	10.625.000
1999	22.650	11.325.000
Totaux...	365.000	182.500.000

### Ministère de la guerre.

#### ARTILLERIE — DIRECTION DES FORGES

ADJUDICATION à PARIS, avenue de Saxe, n° 2, le 10 décembre 1924, à quatorze heures et demie, suivant cahier des charges spéciales approuvé le 20 mars 1923.

#### FOURNITURE DE CAISSES

POUR BOMBES D'AVIATION  
DE 10 KILOGR. P. A., 200 KILOGR. ET 140 KILOGR.  
(DIVISÉE EN SIX LOTS)

Le cahier des charges et les pièces du marché sont déposés à l'inspection des forges, avenue de Saxe, n° 2, à Paris, ainsi que dans les bureaux de l'inspection des forges de l'artillerie, rue Ravier, n° 7, à Lyon-Gerland.

Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard le 5 novembre 1924, terme de rigueur. (Réunion de la commission d'admission le 24 novembre 1924.)

Réadjudication des lots non adjugés le 20 janvier 1925, à quatorze heures et demie.

Les pièces nécessaires pour les candidats nouveaux devront être fournies au plus tard le 20 décembre 1924, terme de rigueur. (Réunion de la commission d'admission le 5 janvier 1925.)

Pour tous autres renseignements, consulter les affiches et le cahier des charges.

### Ministère des colonies.

#### AVIS D'ADJUDICATION

Une adjudication pour la fourniture de

#### Zinc en feuilles

DESTINÉ AU SERVICE DU CHEMIN DE FER  
DU THIÈS-NIGER

aura lieu le 12 novembre 1924, à quinze heures, à Paris, au ministère des colonies, 27, rue Oudinot.

Les cahiers des charges pourront être consultés, dans les bureaux techniques du service administratif de l'agence générale des colonies, de neuf heures à midi et de quinze heures à dix-huit heures, à l'agence économique de l'A. O. F., 27, boulevard des Italiens.

## TUILERIE A VAPEUR DE NIDERVILLER

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS

ANCIENNEMENT R. BOURGON & C<sup>e</sup>

NIDERVILLER (Moselle).

MM. les actionnaires de notre société sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 8 novembre 1924, au siège social, à Niderviller, à dix heures.

#### ORDRE DU JOUR

- Rapport de la direction.
- Lecture du bilan et du compte profits et pertes au 30 juin 1924.
- Compte rendu du conseil de surveillance.

- Approbation du bilan et décharge à la direction et au conseil de surveillance.
- Election au conseil de surveillance.
- Divers.

Aux termes de l'article 20 des statuts, MM. les actionnaires qui voudront assister à l'assemblée devront déposer leurs actions, trois jours au moins avant l'assemblée générale, au siège social ou à la banque Les Neveux d'Ab. Lévy, Sarrebourg.

LA DIRECTION.

## DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

(Art. 1<sup>er</sup> du décret du 16 août 1901.)

Déclaration du 21 septembre 1924. ÉTOILE SPORTIVE MONTSURSAISE. Objet: pratique du football association.

Siège: café Foucault, rue de la Gare, Montsurs (Mayenne).

25 septembre 1924.

SOCIÉTÉ DE CHASSE DE BERLES-AU-BOIS. But: réglementation de la chasse. Siège: mairie, Berles-au-Bois (Pas-de-Calais).

Association du BON ACCUEIL  
THÉRÈSE-MARGUERITE.

Objet: protéger contre les dangers de l'isolement les jeunes filles qui ont dû quitter leur famille pour venir travailler à Alençon. Siège social: 7, rue d'Avesgo, à Alençon. Déclaration du 25 septembre 1924.

26 septembre 1924. SOCIÉTÉ DE TIR DE COUVAINS. But: pratique du tir. Siège: mairie, Couvains (Manche).

27 septembre 1924. HARMONIE DES MINEURS DE WINGLES (Pas-de-Calais). Siège social: Wingles, fosse n° 7. Objet: instruction musicale et musique d'ensemble.

30 septembre 1924. SOCIÉTÉ DE RECHERCHES PRÉHISTORIQUES DE LA RÉGION DE MAINTENON. But: étude de la préhistoire locale.

Siège social: Maintenon (Eure-et-Loir).

COMITÉ NOÉLISTE BINICAIS, déclaré le 1<sup>er</sup> octobre 1924. But: éducation populaire. Siège à Binic (Côtes-du-Nord), rue des Ecoles (bibliothèque paroissiale).

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS RÉPUBLICAINS D'AVRANCHES (Manche).  
But: aide morale et matérielle.  
Déclaration du 2 octobre 1924.

2 octobre 1924. LES PYRAMIDES. Groupe artistique et dansant. Siège: 125 A, rue de Rome, grand bar Puget, Marseille.

2 octobre 1924. FANFARE DE LA TOUR-DE-SALVAGNY. Objet: étude de la musique. Siège: la Tour-de-Salvagny (Rhône).

Association LA TOURNAISE, déclarée le 2 octobre 1924. Objet: éducation populaire. Siège social: salle des réunions, Tournai-Chambois (Orne).

Déclaration du 3 octobre 1924 de la SOCIÉTÉ DE CHASSE DE MARLERS. But: répression du braconnage et conservation du gibier. Siège social: mairie de Marlars (Somme).

4 octobre 1924. L'association MASQUE ET LYRE a transféré son siège 88, avenue Parmentier, Paris.



ANNONCES

— L'Administration et les Fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces. —

ANNONCES

4 octobre 1924, n° 163025. ASSOCIATION SPORTIVE DES EMPLOYÉS DU BUFFET DE PARIS-P.-L.-M. Objet: pratique des exercices physiques, notamment du football association, du cyclisme, de l'athlétisme et de la natation, de préparer au pays des hommes robustes.  
Siège social à Paris, 20, boulevard Diderot, buffet de la gare de Lyon.

4 octobre 1924. Société de tir LA BRÉVILLAISE, Bréville (Manche). Objet: développer et entretenir le goût du tir. Siège: école.

SOCIÉTÉ DE RECONSTRUCTION DE VILLENEUVE-D'ENTRAUNES. Objet: reconstruction des immeubles incendiés le 7 juillet 1924. Siège social à la mairie de Villeneuve-d'Entraunes.  
Déclaration à la sous-préfecture de Puget-Thénières le 6 octobre 1924.

Constitution d'une société de chasse à Coupelle-Neuve (Pas-de-Calais). Déclaration du 8 octobre 1924. SAINT-HUBERT DE COUPELLE-NEUVE. Objet: conservation du gibier, répression du braconnage. Siège social chez M. Martel, à Coupelle-Neuve.

9 octobre 1924.  
UNION VERDUNOISE DES PRÊTRES ANCIENS COMBATTANTS. But: maintien et revendication des droits et libertés individuels et collectifs des prêtres et religieux anciens combattants.  
Siège: Verdun (Meuse).

10 octobre 1924.  
MUSIQUE MUNICIPALE DE DOUVVIN. Siège: mairie de Douvvin (Pas-de-Calais).

10 octobre 1924. UNION NICOISE DES PRÊTRES ANCIENS COMBATTANTS. But: liens entre les membres, défense de leurs droits, amélioration de leur sort, assistance matérielle et morale.  
Siège: 2, rue de l'Hôtel-de-Ville, Nice.

13 octobre 1924. LE JOYEUX MOUREDU. But: réunions dansantes, excursions en mer. Siège: 33, rue Reine-Elisabeth, Marseille.

13 octobre 1924.  
UNION PÉRIGOURDINE DES PRÊTRES ANCIENS COMBATTANTS. Objet: protection individuelle, entraide mutuelle des membres. Siège social à Périgueux (Dordogne), 8, rue de la Clarté.

13 octobre 1924.  
COMITÉ NOËLISTE BORDELAIS. But: éducation populaire physique, intellectuelle et morale.  
Siège: 13, rue de Mulhouse, Bordeaux (Gironde).

14 octobre 1924. CERCLE SPORTIF. But: développer, favoriser les sports. Siège: grand café, Fleury-d'Aude (Aude).

14 octobre 1924.  
UNION BORDELAISE DES PRÊTRES ANCIENS COMBATTANTS. But: maintien et défense des libertés individuelles des prêtres A. C., de leurs droits civiques, conservation de l'amitié contractée sur les champs de bataille et entraide mutuelle.  
Siège: 5, rue Combes, Bordeaux (Gironde).

SOCIÉTÉ DES CHASSEURS DE MÉRICOURT ET BEAUREGARD. But: mise en commun et exercice du droit de chasse sur les terroirs de Méricourt et Beauregard (Aisne) et répression du braconnage. Siège social: Fresnoy-le-Grand (Aisne). Date de la déclaration: 16 octobre 1924.

20 octobre 1924. UNION DES SOCIÉTÉS DU XI<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT, PARIS. Siège: mairie du XI<sup>e</sup>. But: resserrer les liens d'amitié entre les sociétés de l'arrondissement.

## ANNONCES

Publicité concernant l'Alsace et la Lorraine.

### Signification par voie de notification publique.

Signification par voie de notification publique d'une mise en demeure avec déclaration de résiliation d'un contrat de vente, requise par les sieurs: 1<sup>o</sup> Joseph Hufschmidt à Steinbourg; 2<sup>o</sup> Charles Hill père à Pont-à-Mousson, en leur qualité de liquidateur de la maison Hill, Hufschmidt et C<sup>o</sup> en liquidation, requérants, représentés par M<sup>o</sup> Fetter, avocat à Saverne, contre le sieur Raymond Eisenberg, commissionnaire en bois, demeurant autrefois à Strasbourg, place d'Austerlitz et rue de Berne, actuellement sans domicile connu requis, par acte de vente passé, le 31 juillet 1923, par-devant M<sup>o</sup> Noth, notaire à Saverne, la maison Hufschmidt et Hill a vendu un immeuble sis à Steinbourg, d'une contenance de 5,59 ares aux sieurs Joseph Libs, négociant à Steinbourg et Raymond Eisenberg, commissionnaire en bois à Strasbourg au prix de 45.500 fr.

Il a été stipulé qu'une somme de 19.000 fr. serait réglée par billet à ordre et le solde de 26.500 fr. productif d'intérêts à 6 p. 100 à partir du 15 septembre 1923 a été déclaré payable le 15 juillet 1924. Le sieur Eisenberg ne s'est pas acquitté du paiement de ce solde.

Les liquidateurs de la maison venderesse impartissent par ces présentes au sieur Eisenberg un délai supplémentaire de quinze jours à partir de la signification de la présente déclaration pour le règlement dudit solde du prix de vente et ils font déclaration au sieur Eisenberg que faute de paiement dans ledit délai ils n'accepteront plus le règlement du prix de vente et qu'ils résilieront le contrat de vente passé le 31 juillet 1923 (1 H 39/24).

Strasbourg, le 17 octobre 1924.

Greffe du tribunal cantonal.

### Décision.

La procédure de faillite sur les biens de la dame Léonie Koch, née Deichtmann, commerçante à Saint-Louis, est levée, vu que le concordat voté à l'audience du 7 novembre 1923 a été homologué par décision du tribunal cantonal, en date du 14 novembre 1923, laquelle décision est entrée en force de chose jugée (N 7/22).

Huningue, le 11 octobre 1924.

Tribunal cantonal.

### Faillite.

Le tribunal cantonal de Rombas, en la personne de M. L. Peifferi, juge au siège,

1. Déclare ouvrir la faillite sur la succession de la veuve Elisabeth Merckling, en son vivant, sans profession, demeurant à Hagondange, et y décédée le 15 juin 1924, aujourd'hui, le 13 octobre 1924, à dix heures;

2. Dit que M. Denilauler, premier clerc de notaire à Metz, rue aux Ours, sera nommé syndic;

3. Dit que les créances sont à produire au tribunal cantonal jusqu'au jeudi 13 novembre 1924;

4. Dit qu'aux fins de délibérer sur le maintien du syndic ou sur le choix d'un autre, ainsi que sur la constitution d'un comité de créanciers, et, le cas échéant, sur les décisions à prendre en vertu de l'article 132 du code de faillite, et, enfin, pour vérifier les créances produites, audience est fixée au jeudi 27 novembre 1924, à dix heures, au tribunal cantonal de Rombas, chambre n° 1;

5. Fait défense à tout détenteur d'effets ou

objets quelconques appartenant à la masse, ou à tout débiteur de la masse, de ne rien délivrer et de faire aucune prestation au failli. Impose à ces mêmes personnes d'informer, jusqu'au 16 novembre 1924, le syndic qu'ils sont en possession desdits objets et des créances dont ils réclament le règlement par distraction sur la valeur de ces objets (N 4/24).

Rombas, le 13 octobre 1924.

Tribunal cantonal.

### Signification publique.

La dame Camille Wilhelm, née Marie Frey, couturière, 15, rue de Sausheim, à Mulhouse, demanderesse, représentée par M<sup>o</sup> Nordmann, avocat à Mulhouse, a intenté une demande en divorce contre son époux, le sieur Camille-Louis Wilhelm, autrefois à Mulhouse, actuellement sans domicile ni résidence connus, défendeur, et demande à ce qu'il plaise au tribunal:

1<sup>o</sup> Prononcer le divorce aux torts et griefs exclusifs du défendeur;

2<sup>o</sup> Condamner le défendeur en tous les dépens.

La demanderesse convoque le défendeur à comparaître devant la 1<sup>re</sup> chambre civile du tribunal de première instance de Mulhouse, chambre 25, à l'audience du 5 janvier 1925, à neuf heures du matin, avec la sommation de se faire représenter par un avocat inscrit au tableau dudit tribunal.

Cette sommation est faite aux fins de signification par voie de notification publique (I R 159/24).

Mulhouse, le 16 octobre 1924.

Le greffier du tribunal de première instance.

### Signification par voie de notification publique.

La dame Victorine Girr, née Mathieu, domiciliée à Schirmeck, demanderesse, représentée par M<sup>es</sup> Schauffler et Gillmann, avocats à Saverne, actionne son mari Charles Girr, ouvrier d'usine, anciennement domicilié à Schirmeck, actuellement sans domicile connu, défendeur, en faisant valoir que le défendeur a quitté Schirmeck en 1921, en compagnie d'une autre femme, pour une destination inconnue, que depuis il ne s'est plus soulé de sa femme et de son enfant qu'il a laissés dans la misère et concluant:

Plaise au tribunal dissoudre le mariage contracté devant l'officier de l'état civil à Schirmeck, le 24 avril 1908, aux torts exclusifs du défendeur et condamner ce dernier aux dépens.

La demanderesse assigne le défendeur à comparaître, représenté par un avocat-avoué inscrit au tableau du tribunal ci-après désigné, au jour et à l'heure fixés pour le débat oral, soit le 23 décembre 1924, à neuf heures, devant la 1<sup>re</sup> chambre du tribunal de première instance de Saverne.

Le présent extrait de l'acte introductif est publié aux fins de signification publique.

Saverne, le 18 octobre 1924.

Le greffier du tribunal de première instance, 1<sup>re</sup> chambre.

## IMPRIMEZ VOUS-MÊME

L'ÉCRITURE DES MACHINES, LES MANUSCRITS, DESSINS, PLANS, etc. SANS MANIPULATION

A PLUS DE 3.000 EXEMPLAIRES

LE LIMOGRAPHE EYQUEM

191 à 195, Boulevard Pereire - PARIS-XVII<sup>e</sup>